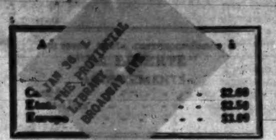
VOLUME XXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 21 AOUT 1935 — NUMERO 15



Abonnement ... Canada $2.00 — Etats-Unis $2.50 — Europe $3.00

LA LIBERTÉ

Directeur: Donatien Frémont

DIEU ET MON DROIT

Téléphone 21 817
Publiée par
CANADIAN PUBLISHERS, LTD.
619, avenue McDermot
Winnipeg, Manitoba

LE CANADA VOTERA LE 14 OCTOBRE

Le premier ministre annonce en même temps trente nominations: ministres, sénateurs, juges, membres de la Commission du Grain.

OTTAWA — Le 17e Parlement du Canada est officiellement dissous et les brefs pour les élections générales ont été émis. Dans certains comtés, la mise en nomination aura lieu le 30 septembre; dans tous les autres comtés, la présentation des candidats se fera le 7 octobre, et la votation, dans tout le Canada, aura lieu le lundi 14 octobre prochain.

Le premier ministre a annoncé en même temps plusieurs nominations importantes.

Quatre ministres

Lieutenant-colonel **G.-R. Geary**, C.R., député de Toronto-Sud, ministre de la justice.

J.-Earl **Lawson**, C. R., député d'York-Ouest, ministre du revenu national.

William-G. **Ernst**, député de Queens-Lunenburg, N.-E. ministre des pêcheries.

Samuel **Gobeil**, député de Compton, ministre des postes.

Cinq sénateurs

A.-J. **Léger**, de Memramcook, ancien trésorier de la province du Nouveau-Brunswick.

B.-F. **Smith**, député de Victoria-Carleton, N.-B.

Colonel H.-A. **Mullins**, député de Marquette, Man.

John-T. **Haig**, député de Winnipeg à l'Assemblée législative.

Dr Eugène **Paquet**, membre du conseil privé et ancien député de L'Islet.

Un sixième sénateur a été nommé quelques-jours plus tard, Charles **Bourgeois**, député de Trois-Rivières.

Huit juges

W.-H. **Harrison, C.R.**, ancien procureur général du Nouveau-Brunswick, à la cour d'appel du N.-B.; J.-H.-A. **Fairweather**, de Saint-Jean, ancien député à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, à la cour du banc du roi de cette province; l'hon. L.-P.-D. **Tilley**, ancien premier ministre du Nouveau Brunswick, nommé juge du comté de King et juge d'arrondissement pour l'Amirauté.

William-T. **Henderson, C.R.**, promu à la cour d'appel d'Ontario; F.-D. **Hogg**, C.R., d'Ottawa, et J.-Keiller **Mackay**, de Toronto, nommés juges de la haute cour d'Ontario; R.-B. **Mills**, de North Battleford, Sask., juge de la Cour de district pour Kindersley, et A.-G. **MacKinnon**, de Régina, juge de la Cour de district pour Shaunavon.

Commission des grains

John-I. **McFarland**, de Winnipeg président.

David Livingstone **Smith**, de Winnipeg, vice-président,

H.-C. **Grant**, professeur d'économie politique à l'université du Manitoba, commissaire.

Comité consultatif: Robert McKee, de Vancouver; Lew Hutchimson, de Duhamel, Alberta; L.-C. Brouillette, de Winnipeg; Brooks Catton, de Hanley, Sask.; S.-T. Smith, de Winnipeg; Paul Bredt, de Winnipeg; C.-H.-G. Short, de Montréal.

J.-A. **MacGregor**, d'Ottawa, secrétaire de la commission du tarif.

Deux sous-ministres

Robert-K. **Smith, C.R.**, député de Cumberland, N.-E., sous-ministre de la marine.

John-A. **Sullivan**, C.R., député de Sainte-Anne-Montréal, sous-ministre des postes.

STEVENS PARLE AUX CITOYENS DE WINNIPEG

L'hon H.-H. Stevens, chef du parti de la restauration nationale, a parlé lundi, à l'Auditorium, devant environ 5,300 personnes et l'on estime



Hon. H.-H. Stevens

que 1,000 autres n'ont pu être admises faute de place. L'ancien ministre a rappelé les incidents de sa rupture avec M. Bennett. Il a dénoncé la poignée d'hommes—espèce de gouvernement secret—qui a la main sur la richesse et le crédit du Canada et qui mène le pays à la banqueroute et à la ruine.

M. Stevens a peu de confiance dans la nouvelle Commission du Grain, qui ne satisfait ni les cultivateurs ni les marchands de grain. Il est pour l'élargissement des crédits et la nationalisation de la Banque du Canada. Il nie énergiquement toute entente ou accord secret entre lui et Bennett. Il demande, entre autres choses, des taux d'intérêt moins élevés et du travail rétribué pour les chômeurs dans les camps.

Le Manitoba a placé sur des fermes 2,000 chômeurs

Depuis trois semaines, pas moins de 2,000 chômeurs ont été placés sur des fermes, à des salaires de $1.25 à $1.50 par jour pour les moissonneurs et de $25 par mois pour les garçons de ferme. C'est le total le plus élevé depuis 1929.

La candidature de Long à la présidence des Etats-Unis

WASHINGTON — Le sénateur Long (démocrate de la Louisiane) a dit à des collègues qu'il a résolu d'aspirer à devenir le candidat du parti démocrate à la présidence du pays en 1936, et, si les démocrates choisissaient à nouveau M. Roosevelt, de poser sa candidature comme indépendant ou d'appuyer le candidat des républicains s'il lui paraissait digne d'appui.

NOTRE PARTICIPATION A LA GUERRE

Déclarations de King et de Stevens: la volonté du Parlement doit décider si le Canada doit prendre part à une guerre étrangère.

LONDON, Ont. — Le Canada a besoin d'un nouveau gouvernement capable d'exprimer la volonté du peuple sur la question de la paix ou de la guerre en Europe d'ici quelques mois, a déclaré M. Mackenzie King, à une assemblée politique tenu ici. La crise éthiopienne contient le germe d'un conflit mondial et M. King s'engage, si les libéraux sont élus, à convoquer le Parlement avant de prendre une décision sur la participation du Canada.

Aucun gouvernement n'a le droit, dit M. King, de décider de l'attitude que prendre le Canada s'il survenait une guerre tant qu'il n'y aura pas un nouveau Parlement et un nouveau gouvernement.

Stevens du même avis

SASKATOON, Sask. — Le leader du parti de la restauration, M. H.-H. Stevens, dans une déclaration faite ici, trouve "inconcevable que le Canada soit entraîné dans une autre guerre." Il exprime l'espoir que les hommes d'Etat britanniques qui ont remporté tant de succès dans le passé parviendront à éviter une telle catastrophe.

Dans l'opinion de M. Stevens, aucun gouvernement ne devrait précipiter le Canada dans une guerre étrangère, "à moins qu'il ne soit évident que le peuple du Dominion comprend la situation et approuve la décision du gouvernement."

LE MINISTRE DE FRANCE VISITE WINNIPEG ET SAINT-BONIFACE

Son Excellence M. Raymond Brugère, ministre de France à Ottawa, a passé vingt-quatre heures au milieu de nous

Son Excellence le Ministre de France à Ottawa, M. Raymond Brugère, a passé vingt-quatre heures à Winnipeg et Saint-Boniface. Arrivé de l'ouest samedi soir par le Pacifique Canadien, il repartait le lendemain pour la capitale où il devait recevoir une importante délégation des anciens combattants français.

Le distingué représentant de la France, pendant ce trop bref séjour au milieu de nous, a pris contact avec notre population et examiné sur place nos différents problèmes. Tous ceux qui l'ont approché louent ses manières simples et affables et on été vivement impressionnés par l'intérêt très vif qu'il porte au maintien de la culture française dans notre milieu.

Au Royal-Alexandra

Samedi soir M. Raymond Brugère a été reçu à dîner par M. J.-H. Bourgouin. Une réception a eu lieu ensuite à l'hôtel Royal-Alexandra sous les auspices de l'Union Nationale Française et de l'Association des Réservistes français. La plus grande partie des membres de la colonie française de Winnipeg et Saint-Boniface étaient présents. M. Brugère a tenu à serrer la main à tous et à leur adresser un mot aimable.

M. J.-H. Bourgouin, agent consulaire, a souhaité la bienvenue au ministre, au nom des Français et des amis de la France du Manitoba. Bien qu'éloignés du centre de la civilisation française, a-t-il dit, les Franco-Manitobains n'en suivent pas moins avec un grand intérêt les glorieux développements de la race française, tout ce qui touche à la culture française, à la langue française, est loin de les laisser indifférents. Aussi est-ce avec un très vif plaisir qu'ils voient parmi eux le représentant attitré de la France auquel ils sont fiers et heureux de présenter leurs hommages.

M. Raymond Brugère

M. Raymond Brugère se défend de vouloir faire un discours. Il est venu dans l'Ouest pour s'instruire, pour voir et pour écouter. Après avoir remercié cordialement les deux sociétés françaises de leur geste de courtoisie et de loyauté, il invite ses auditeurs à faire leur part pour le maintien de la culture française dans le monde. Au-dessus de la France politique et administrative, il y a cette grande entité morale qui est notre bien commun à tous, —Français, Belges Wallons, Suisses romans, Canadiens français,— et que nous avons le devoir sacré de transmettre à nos héritiers. Nous sommes les dépositaires d'une façon de penser qui nous est propre et qui est nécessaire au développement intellectuel du monde entier. Winnipeg et Saint-Boniface peuvent devenir un grand centre canadien, grâce au rayonnement de sa culture française; mais la collaboration de tous est nécessaire pour arriver à cette fin. Le ministre de France sera toujours heureux de donner son concours dans la mesure où on le jugera utile.

M. Brugère, dans son voyage rapide à travers l'Ouest, a été à même d'apprécier le travail fructueux qu'y ont accompli ses compatriotes dans divers domaines: évangélisation, affaires, enseignement, culture, etc. Parmi ces Français qui font honneur à leur race, sa pensée va surtout à l'évêque missionnaire éminent, Mgr Turquetil, que son gouvernement vient de décorer de la Légion d'honneur. Il nous dit le plaisir qu'il aurait eu à épingler lui-même la croix sur la poitrine du vicaire apostolique de la Baie d'Hudson, si les circonstances le lui avaient permis.

La soirée au Royal-Alexandra s'est prolongée assez tard pour l'agrément de tous.

Au Collège de Saint-Boniface

Dimanche matin, après avoir assisté à la messe de 9 h. à la cathédrale de Saint-Boniface, M. le ministre de France a déposé une couronne au pied du monument aux Français de l'Ouest tués pendant la guerre. Il s'est rendu ensuite au Collège de Saint-Boniface où il a été reçu par le R. P. Recteur et les professeurs. M. Brugère s'est informé en détail de la situation matérielle de l'institution et du cours d'études que l'on y donne. Il a été heureux de saluer le R. P. Contant, missionnaire récemment revenu de chine. Ayant récemment revenu de Chine. Ayant dans ce pays, M. Brugère a été à même d'y apprécier l'oeuvre missionnaire des Jésuites et leur fameuse Université de Tien-tsin dont il a fait de grands éloges.

Sur la ferme Belot

Le ministre de France, qui tenait à visiter une grande exploitation agricole de l'Ouest, a été conduit à la ferme de M. Félix Belot, sur la route Dawson, dont il a admiré la magnifique installation. La famille Belot, originaire de Lyon,—composée du père, de la mère, de deux filles et de trois garçons, — arrivée dans l'Ouest en 1913 sans un sou vaillant, a réussi, à force de travail et d'énergie, à mettre sur pied une très belle ferme d'industrie laitière. C'est un exemple typique de ce que peuvent accomplir les qualités traditionnelles françaises au service de l'industrie agricole. M. Brugère a été très impressionné par le récit des dures épreuves du début et de la réussite finale qui lui a été fait par Mme Belot. Il a surtout été très touché de l'accueil si chaleureux reçu par tous les membres de cette intéressante famille.

A la "Liberté"

De retour à Winnipeg, le ministre de France a tenu à aller saluer le curé de la paroisse française du Sacré-Coeur, le R.P. Jubinville, O.M.I. Il a bien voulu aussi visiter les bureaux et ateliers des journaux catholiques de la "Canadian Publishers," où il a été accueilli par le R. P. Plourde, O.M.I. Il s'est intéressé d'une manière spéciale à la "Liberté" dont il est un lecteur assidu.

M. Brugère était l'hôte, pour le déjeuner, de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur. Dans l'après-midi, il s'est rendu au Juniorat des Oblats à Saint-Boniface, où il a rencontré le R. P. Magnan, provincial, et les autres Pères, ainsi que le R. P. Péalaprat, directeur du Noviciat de Saint-Laurent.

Comme il fallait s'y attendre, cette brève prise de contact avec l'Ouest a fait naître chez notre distingué visiteur le désir d'une plus ample connaissance. Il promet de nous revenir l'année prochaine en compagnie de Mme Brugère. C'est avec le plus grand plaisir que le Manitoba français recevra de nouveau un personnage officiel si ouvert à l'intelligence de nos problèmes et si désireux de nous aider dans notre oeuvre de survivance française.

Les candidats canadiens-français dans l'Alberta

CALGARY — La prochaine législature de l'Alberta aura cinq femmes comme députés si elles sont elues aux prochaines élections.

Nous relevons les noms des Canadiens français mis en nomination: J.-A. Delisle, fermier-uni et Lucien Maynard, crédit social, Beaver River; A. Flamme, crédit social, Cypress; René Pelletier, crédit social, Girouard; A.-B. Bourcier, crédit social, lac Sainte-Anne; E.-L. Lamont, libéral, Rivière-à-la-Paix; O. Saint-Germain, libéral-indépendant, Saint-Albert; J.-M. Deschêne, libéral, J.-W. Beaudry, crédit social; L. Joly, fermier, St-Paul; le Dr R.-L. Coursier, fermier-uni, Wainwright.

Déjà 143 candidats dans les provinces de l'Ouest

143 candidats aux prochaines élections fédérales ont déjà été choisis dans les provinces de l'Ouest. Il y aura encore d'autres candidatures, car les conventions ne sont pas toutes terminées. Voici un tableau qui montre comment se répartissent les candidats:

Saskatchewan (58 candidats): C.C.F., 21; libéraux, 20; conservateurs, 16; indépendant, 1.

Manitoba (48 candidats): C.C.F., 14; conservateurs, 12; libéraux, 10; libéraux-progressistes, 8; communistes, 2; indépendant-travailliste, 1; indépendant, 1.

Alberta (37 candidats): libéraux 17; U.F.A.-C.C.F., 12; conservateurs, 6; communistes, 1; parti du Crédit social, 1.

A Genève

M. Edouard Montpetit, secrétaire de l'Université de Montréal, qui fait partie de la délégation chargée de représenter le Canada à l'assemblée de la Ligue des Nations, en septembre

FATAL ACCIDENT A ELIE, MAN.

Mlle Alphonsine Belcourt, 23 ans, qui était employée comme cuisinière sur la ferme d'Alex. Dufresne, à Elie, Man., a succombé samedi matin, à l'hôpital de Saint-Boniface, aux terribles brûlures qu'elle s'était infligées la veille. Pour préparer le repas du soir des moissonneurs, elle avait versé du pétrole dans le poêle, afin de hâter le feu. Le bidon qu'elle tenait dans les mains a fait explosion et les flammes se sont communiquées aux vêtements de la jeune fille, la transformant en torche humaine.

Attirés par le bruit de l'explosion, les hommes se sont précipités dans la cuisine où ils l'ont trouvée courant affolée et poussant des cris aigus. Les uns ont maîtrisé les flammes sur les vêtements de la malheureuse, pendant que les autres éteignaient le commencement d'incendie.

Le Dr G.-L. Marsolais, appelé en toute hâte de Saint-Eustache, a donné les premiers soins à la victime, dont tous le corps était couvert d'affreuses brûlures, et l'a transportée à l'hôpital.

Le Dr N.-A. Laurendeau, coroner de Saint-Boniface, jugeant que la mort était accidentelle, a décidé qu'une enquête était inutile. La dépouille mortelle a été transportée samedi par P. Coutu chez les parents de Mlle Alphonsine Belcourt, à St-Eustache.

WILEY POST ET WILL ROGERS SE TUENT EN AVION

SEATTLE — Wiley Post, le célèbre aviateur américain, et Will Rogers, le fameux acteur et comédien, ont été tués tous deux lorsque leur avion s'est écrasé jeudi soir à 15 milles au sud de Point-Barrow, en Alaska.

Les deux hommes avaient entrepris, par manière de vacances, un voyage en avion des Etats-Unis jusqu'en Sibérie, via l'Alaska. Mme Post, qui devait les accompagner, avait changé d'idée à la dernière minute, par crainte des fatigues de l'envolée.

Wiley Post laisse un nom inoubliables dans les annales de l'aviation. C'est en 1933 qu'il a fait seul dans son avion, en huit jours, une randonnée autour du globe qui l'a consacré comme un des plus grands aviateurs de notre génération. Il avait alors 35 ans.

William Rogers, réputé à la fois comme humoriste et comme acteur, était né en 1884 dans un ranch de l'Oklahoma. Cow-boy virtuose, il fit comme tel des tournées de cirque qui eurent un grand succès. Il tourna aussi tout une série de films amusants. Rogers a publié plusieurs livres humoristiques et des milliers d'articles.

L'épidémie gagne la Saskatchewan

L'épidémie d'encéphalomiélite, qui a fait des ravages considérables chez les animaux au Manitoba, gagne maintenant la Saskatchewan où elle fait des progrès rapides.

Un cheval a été atteint subitement du mal à Winnipeg. Il s'est affaissé, dans la rue, entre les brancards du camion à glace qu'il tirait.

GRAVES DOMMAGES DE LA ROUILLE

Sept millions d'acres sont affectés au Manitoba et dans la partie est de la Saskatchewan — La grêle dans la Saskatchewan et l'Alberta.

Le cinquième rapport général du "Free Press" sur l'état des récoltes indique des dommages sérieux et étendus au blé provenant de la rouille et de la chaleur. Environ sept millions d'acres de blé au Manitoba et dans la moitié est de la Saskatchewan sont affectés par la rouille. A travers tout l'Ouest, le rendement est réduit par les chaleurs excessives.

Par contre, la situation est excellente, il y a promesse de gros rendements et de grades élevés dans d'autres districts de la Saskatchewan, ainsi que dans l'Alberta du centre et du nord. Les récoltes sont en retard dans l'Alberta et l'on redoute le gelée. Deux degrés de gelée ou davantage ont été enregistrés à plusieurs points de la province le matin des 15 et 16 août et il y a peut-être eu déjà des dommages.

La rouille

La rouille a été le facteur le plus important dans la destruction de la récolte. Au Manitoba, 1,500,000 acres de blés communs peuvent être considérés comme perdus totalement. Environ un million d'acres de durum a grandement souffert pour le rendement et la qualité. La superficie attaquée en Saskatchewan comprend 4,500,000 acres et l'on indique des pertes dans le rendement qui varient de 25 à 100%. Le blé y était si beau qu'il promettait mieux que la moyenne, mais le rendement se trouve réduit au point où, dans certains endroits, il ne vaudra pas la peine de moissonner.

La chaleur et la sécheresse ne sont que des facteurs secondaires affectant la récolte de blé. Les dommages résultant d'une température excessive se sont étendus partout, à l'exception du centre et du nord de l'Alberta et de l'ouest de la Saskatchewan; dans d'autres districts, les belles apparences ont été réduites par la maturité hâtive.

La moisson

La moisson du blé a commencé au Manitoba dès le 1er août et elle est maintenant générale. Dans la Saskatchewan, on a commencé à couper vers le 7 août, mais dans la plupart des endroits de la province la moisson n'est qu'à ses débuts. Dans les districts du sud de l'Alberta les moissonneuses sont au travail; mais dans la partie centrale de la province, elles ne commenceront pas avant le 24 août, et avant le 1er septembre dans le nord.

Grêle et sauterelles

La grêle, les sauterelles et les mouches à scie ont causé des dégâts. L'Alberta connaît les plus lourdes pertes par la grêle depuis des années; la Saskatchewan a souffert ici et là, ainsi que le Manitoba. C'est le centre de l'Alberta qui a été le plus éprouvé.

Les sauterelles ont fait leur apparition dans tout le sud et le centre de l'Alberta et de la Saskatchewan. Elles endommagent la récolte en train de mûrir, forçant de moissonner le blé et l'avoine plus tôt pour éviter des pertes.

Les dégâts par la mouche à scie sont clairsemés, mais causent beaucoup de souci et de destruction là où ils existent.

Le Congrès d'Action Catholique de Gravelbourg

Il a réuni 200 congressistes, sous la présidence d'honneur de Son Excellence Mgr A. Melanson — Des résolutions pratiques et précises.

GRAVELBOURG, Sask — Dans son mandement du 24 juin dernier, Son Excellence Mgr A. Melanson, évêque de Gravelbourg, annonçait le Congrès des 11 et 12 août et demandait à chacune des paroisses du diocèse d'y envoyer trois délégués. Ce Congrès avait pour but l'établissement officiel de l'Action Catholique dans le diocèse. 200 congressistes répondirent à l'appel, représentant 24 paroisses.

Le Congrès s'ouvrit le 11 au matin par la messe pontificale chantée par S. Exc. Mgr Melanson. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé Louis Lussier, curé de Laflèche, sur "l'Action Catholique organisée et exercée par les laïques," après quoi Son Excellence fit lecture de trois messages venus respectivement de Son Excellence le Délégué Apostolique, de Son Eminence le cardinal Villeneuve et du Souverain Pontife. Mgr Melanson ajouta quelques mots sur l'opportunité du Congrès qu'il déclara officiellement ouvert.

Travaux des sections

Les différentes organisations catholiques divisées en six sections commencèrent séparément leurs travaux dans l'après-midi.

La section des Comités Paroissiaux d'Action Catholique, sous la présidence d'honneur de Son Excellence et la présidence de Son Honneur le Juge T. Gallant, discuta des danses immorales à l'école et dans le foyer, du choix des instituteurs et institutrices apôtres, de la pénétration du journal catholique français, anglais et allemand dans chaque famille selon sa nationalité, du support moral donné à toutes les organisations en marche, de l'opportunité de créer un organe officiel diocésain, exclusivement catholique, pour promouvoir les intérêts des oeuvres catholiques.

Parmi les voeux proposés par la section du Congrès de l'A.C.F.C., nous en relevons deux, dont un pour la réorganisation de l'A.C.F.C. avec des membres (a) associés, (b) assurés, (c) bienfaiteurs; et un second demandant que le siège général soit renvoyé de Vonda à Régina et qu'un siège d'océsain soit établi à Gravelbourg. Cette section était présidée par M. S.-M. Bonneau, directeur de l'Etoile de Gravelbourg.

Scouts et Louveteaux

La section de l'A.C.J.C., dont M. E. Longpré est le président, traita de recrutement, de l'avantage des cercles ou sections agricoles et prit la résolution de mettre à son programme d'étude avec les questions sociales et religieuses les sujets agricoles.

La section des Routiers, Scouts et Louveteaux fut la plus achalandée, avec la section des Comités Paroissiaux. Des délégués de 12 paroisses prirent part aux délibérations, sous la présidence de l'assistant-chef dio-

(Suite à la deuxième page)

ECHOS D'EUROPE

Le plan de défense éthiopien

Djibouti (Somalie française). — D'après une information reçue dans cette ville, l'empereur d'Ethiopie a envoyé 60,000 troupiers dans une province éthiopienne du sud, le Harrar, d'où ils peuvent rapidement se porter à la frontière de la Somalie italienne. Addis-Abeba pense que si Rome déclare la guerre, l'armée expéditionnaire italienne, qui est presque toute en Erythrée, entreprendra une puissante offensive dans le nord de l'Ethiopie, surtout dans la région d'Adoua, afin d'effacer par une victoire la défaite que le négus Ménélik a infligée à un corps expéditionnaire italien en 1896. Le plan de défense éthiopien consisterait d'une part à harceler de guérillas les troupes italiennes qui envahiraient le nord de l'Ethiopie, d'autre part à faire irruption en Somalie italienne, dont les défenseurs seraient relativement peu nombreux.

Après l'Ethiopie, l'Autriche

LONDRES — Dans une lettre au "Times," le vicomte Snowden exprime l'opinion que M. Mussolini, s'il conquiert l'Ethiopie, voudra annexer l'Autriche à l'Italie. L'ex-chancelier de l'Echiquier reproche à la Grande-Bretagne et à la France de recourir à la temporisation. Il affirme que la temporisation a ce seul résultat: faciliter à l'Italie sa préparation à une guerre contre l'Ethiopie. Il ajoute que les complications d'une guerre entre ces deux pays sont "trop terribles pour qu'on les envisage."

Quelle sera la récolte de blé en France?

PARIS — Quelle sera cette année la récolte de blé en France? Les premiers renseignements laissent supposer qu'elle ne dépassera pas les facultés d'écoulement et restera bien inférieure à celle des années précédentes. Ce fait provient du découragement des cultivateurs devant la mévente du blé et de la réduction des surfaces emblavées l'automne dernier. Il est dû d'autre part à un printemps excessivement pluvieux et à un été tardif qui ne favorisèrent pas la récolte. La modération de la récolte facilitera d'ailleurs l'écoulement des stocks et maintiendra les prix qui avaient tendance à baisser au cours des dernières semaines.

LéoncePerret, pionnier du film français, est mort à Niort

NIORT, France — M. Léonce Perret, un pionnier dans l'art de produire les films européens, est mort ici à l'âge de 55 ans.

Il produisit 300 films en France, y inclus le premier "cinq rouleaux," avant de se rendre à Hollywood, en 1917. Ses meilleures oeuvres furent "Madame sans gêne" et "le Gamin de Paris."

L'intronisation du plus jeune évêque de France

MONTAUBAN — Mgr Durant, évêque de Montauban, le plus jeune évêque de France, a été solennellement intrônisé le 4 août. Plus de 8,000 personnes ont assisté à la cérémonie au cours de laquelle le nouvel évêque a salué ses prédécesseurs sur le siège épiscopal, ainsi que les anciens combattants, ses frères de misère et de gloire pendant la guerre.

Après le salut solennel, le long cortège conduit par Mgr Durant, sur la poitrine duquel on remarquait la Légion d'honneur, la croix de guerre et la médaille interalliée, s'est rendu aux deux monuments aux morts où le prélat a déposé des gerbes de fleurs.

Nouvel évêque de Fargo

CITE VATICANE — M. l'abbé Aloysius J. Muench, supérieur du Séminaire St-François de Salles, à Milwaukee, vient d'être nommé évêque de Fargo, Dakota Nord, en remplacement de Mgr James O'Reilly, décédé en décembre dernier.

La ville de Grenoble envahie par des milliers de crapauds

PARIS — Le correspondant du "Matin" à Grenoble annonce que la pluie a entraîné avec elle des milliers de petits crapauds qui sont tombés un peu partout dans la ville. Ce fait n'est pas l'hallucination d'un loustic, mais un phénomène scientifique déjà constaté ailleurs. Il se produit comme ceci: des vents puissants balaient les savanes et y lèvent les crapauds pour les transporter ailleurs, souvent à des milles de distance. De telles pluies durent parfois plusieurs jours.

ECHEC DES POURPARLER DE PASIS

Les efforts de la France et de la Grande-Bretagne échouent devant la résolution arrêtée de Mussolini de conquérir l'Ethiopie.

PARIS — La conférence des trois puissances qui cherchaient à éviter la guerre italo-éthiopienne a échoué. Le premier ministre Laval a annoncé qu'elle était "ajournée" et que les négociations continueraient par les voies diplomatiques.

Les efforts de la France et de la Grande-Bretagne ont échoué à cause du refus de Mussolini d'abandonner son plan de conquérir immédiatement l'Ethiopie. Le Duce a également rejeté la proposition franco-britannique de donner à l'Italie le contrôle partiel de l'Ethiopie en plaçant des aviseurs italiens dans l'administration éthiopienne. Il voulait à la place "une influence politique générale."

La réponse de Mussolini, reçue après 48 heures d'attente, a été jugée "très décourageante" par les Français et les Anglais.

Aux arrêts!

ROME — Dans les cercles officiels italiens, on considère l'échec de la conférence comme un résultat logique d'un effort de la dernière minute pour trouver un compromis.

Le cri de guerre fasciste est: "Crois, obéis, combats!"

Mussolini, inspectant dimanche les légions de chemises noires qui se préparent à s'embarquer pour l'Est africain, a déclaré: "Nous devons mettre fin aux discours à cette heure solennelle pour notre nation. Vous ne connaissez qu'une seule chose, un seul commandement: Marche et renverse tous les obstacles jusqu'au bout!"

La révolution est-elle pour demain en France?

C'est la question que pose un religieux français, le R. P. de Passage, dans la revue "Etudes" qui publie, au sujet de la troublante interrogation, les lignes ci-dessous:

Bastille-Champs-Elysées, ce n'est pas une nouvelle ligne d'autobus; c'est, depuis le 14 juillet dernier, le terme qui résume deux tendances opposées, deux forces qu'on ne voit pas grandir sans inquiétude et qui menacent de couper la France en deux. Bastille, c'est le Front commun, devenu "front populaire," groupant sous des bannières rouges et aussi sous le drapeau tricolore des hommes aux doctrines fort disparates; les Champs-Elysées, ce sont les ligues "fascistes," et en particulier les Croix de Feu et Volontaires nationaux du colonel de la Roque, troupe disciplinée, serrée autour des Anciens Combattants.

Que veulent, que prétendent, qu'espèrent les uns et les autres? Le P. du Passage, de façon tout à fait objective, débrouille l'écheveau fort emmêlé des théories en présence. Radicaux, socialistes, communistes pensent-ils de même? Sur quel point commun et précis peuvent s'entendre ces frères naguère ennemis et aujourd'hui réconciliés pour barrer la route au "fascisme"? "La révolution violente va-t-elle surgir, en un jour proche, amenée par cette situation tendue?" Dans ses pronostics d'avenir, le P. du Passage n'annonce pas la révolution pour demain. A son avis, le front populaire manoeuvrera sur le terrain politique afin de remplacer en octobre le ministère Laval par un ministère de cartel élargi et fortement rougi."

En attendant, les hommes du Front populaire réclament la dissolution des ligues "fascistes" et celles-ci affirment, de leur côté, qu'elles tiennent leur propre raison d'être des menées révolutionnaires. Parmi les ligues, le P. du Passage s'attache surtout à caractériser le mouvement Croix de Feu et Volontaires nationaux "qui font appel à la camaraderie d'anciens combattants soucieux de reprendre ensemble conscience de leurs responsabilités, résolus à gagner la paix, comme jadis ils ont gagné la guerre."

Ayant indiqué qu'un coup de force "Croix de Feu" contre le front populaire arrivé au pouvoir par la voie légale "serait une aventure périlleuse et vouée à une lamentable issue," le P. du Passage ajoute: "Ce sont là pronostics humains. Chacun les donne comme il les voit et sans dissimuler ce qu'ils ont d'aléatoire. Nous voudrions terminer ces aperçus par des mots plus assurés: ils concernent, cette fois, l'attitude de l'Eglise catholique en face de ces événements et de ces heurts."

Très nettement, le P. du Passage dénonce "cette sorte de sympathie morbide que certains catholiques éprouvent pour le communisme lointain et mystérieux, oubliant plus ou moins volontairement ce caractère de haine antireligieuse inhérent au système." Et il cite l'Encyclique **Quadragesimo Anno:** Socialisme religieux, socialisme chrétien sont des contradictions: personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste."

A propos des ligues, il faut lire dans le texte le rappel très ferme de "quelques vérités stables que nul bouleversement n'est en droit de congédier ... L'Eglise répudie la violence et l'injustice dans la fin comme dans les moyens. Elle ne condamne pas la force, pourvu que celle-ci ne soit pas provocante et que, protectrice des droits véritables, elle soit surtout l'énergie consacrée aux tâches positives et aux reconstructions."

BERLIN — Le journal "Tageblatt" annonce que l'Armée du Salut a été réprimandée par les autorités locales du nazisme parce que quelques-uns des siens n'ont pas fait le salut d'usage devant le drapeau à la croix gammée, lors d'une parade sportive.

Le Congrès d'Action Catholique de Gravelbourg

(Suite de la première page)

céain, M.-E. Bilodeau. On y discuta de façon très pratique les conditions requises pour la fondation de nouvelles troupes, pour aider les quartiers généraux et pour l'établissement des clans de Routiers. Un des principaux voeux du Congrès porta sur les rapports à établir entre les Scouts de Gravelbourg et ceux de Saint-Boniface.

Mme Elie Beaulieu présidait la section des Dames de la Ligue Catholique Féminine. La diffusion de la bonne presse, des tracts catholiques, l'oeuvre des catéchismes, l'oeuvre des bibliothèques, furent les principaux sujets traités par les membres de la Ligue.

Le cathéchisme fut à l'ordre du jour aux réunions de la section des Instituteurs et Institutrices laïques sous la présidence de M. l'abbé E. Branch. On y discuta manuel, méthodes, examens, pédagogie.

La section anglaise de l'Action Catholique eut aussi ses réunions à part.

Le 11 au soir, après le Salut du Très Saint-Sacrement à la cathédrale, eut lieu à la salle St-Jean-Baptiste l'assemblée plénière à laquelle le public était admis. S'adressant à Son Exc. Mgr Melanson et aux congressistes venus en foule de Gravelbourg et des alentours, son honneur le juge Thomas Gallant parla brièvement dans les deux langues d'Action Catholique et présenta les conférenciers.

Le Scoutisme éducateur

M. l'abbé Emilien Lévêque, aumônier directeur des jeunes de Saint-Boniface et aumônier diocésain des Scouts de Saint-Boniface, traita du "Scoutisme Educateur." Il prouva que le scoutisme, envisagé du point de vue de l'éducateur, est un merveilleux système d'éducation parce que, bien qu'il ne soit pas sans danger, il est basé sur la psychologie de la nature de l'enfant et du jeune homme.

M. l'abbé Maurice Beaudoux, curé de Prud'homme et président de l'A.C.F.C., en Saskatchewan, prenant comme sujet "l'A.C.F.C. et l'Action Catholique expose les qualités requises aux apôtres de l'Action Catholique. Il expose le but national et aussi le but religieux de l'A.C.F.C., et il conclut: "Plus vous servirez la cause catholique, plus vous aiderez la cause nationale."

L'éducation nationale

Le R. P. F. Faure, S.J., aumônier regional de l'A.C.J.C., au Manitoba, parle ensuite de l'Education Nationale. Après avoir donné le sens de l'esprit national, il en montre la légitimité. Devons-nous rester Canadiens français? L'orateur répond par l'affirmative. Il en trouve les raisons dans l'histoire, dans la littérature, dans les sciences, les arts, où partout nous avons des gloires, dans l'idéalisme qui caractérise le tempérament français. L'A.C.J.C., conclut-il, peut contribuer à l'éducation nationale par l'étude de l'histoire, par une action vraiment canadienne-française et par la pratique vraie de la religion.

S. E. Mgr Melanson

Son Excellence Mgr A. Melanson, le président d'honneur du congrès clôture cette très instructive assemblée par une conférence sur l'Action Catholique. L'Action Catholique n'est pas d'aujourd'hui, dit Son Excellence, elle remonte aux premiers temps de l'Eglise: Son Excellence en trouve la preuve dans les faits évangéliques, les Epitres et les Actes, les Pères de l'Eglise, les Souverains Pontifes, dans la Constitution même de l'Eglise.

A titre de membre de l'Eglise, le laïque doit partager ses humiliations et ses gloires, il doit travailler à son bien. Membre du corps mystique il doit, à l'exemple des membres de notre corps mortel, travailler au bien-être de l'ensemble.

S'appuyant sur les affirmations de Pie XI, Son Excellence démontre comment, plus que jamais de nos jours, à cause de l'athéisme qui pénètre dans tous les domaines, le devoir de l'Action Catholique est des plus urgents.

Comme le jour précédent, il y eut, lundi matin, messe de communion à la cathédrale pour les congressistes.

A midi, grand banquet à la salle Darche, donné gracieusement par les dames de la ville, auquel les Scouts firent le service des tables.

Le grand et dernier ralliement des congressistes eut lieu dans l'après-midi à la salle St-Jean-Baptiste. On y fit rapport des travaux accomplis par chacune des sections du Congrès, des résolutions et des voeux adoptés. Mgr l'Evêque exprima sa satisfaction à tous les congressistes et demanda de placer les résolutions du congrès sous la protection de la Très Sainte Vierge.

Le tout fut clôturé par le Salut du Saint-Sacrement, suivi du "Te Deum" en action de grâce à Dieu.

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Les meileures poules pondeuses du Canada

Nous donnons ici la ponte à venir jusqu'à la 36ème semaine, des huit meilleures poules inscrites aux concours de ponte conduits sur tous les points du Canada par les fermes expérimentales fédérales.

Ces concours, qui sont au nombre de sept, se répartissent à partir de Kentville, N.-E., dans l'Est jusqu'à Sannichton, Ile de Vancouver, dans l'Ouest. Les huit poules en question représentent trois races: quatre d'entre elles sont des Plymouth Rocks barrées, trois des Leghorns Blanches et une Rouge de Rhode Island.

La première et la deuxième poules du Canada sont à Ottawa. La meilleure pondeuse appartient à G. S. Taylor, de Bloimfield, Ontario. Cette poule, qui est de la race Leghorn Blanche, et fait partie du concours canadien, a remporté 256.5 points pour 222 oeufs. Le deuxième, une Plymouth Rock Barrée du concours de l'Ontario, qui appartient à A. J. Urquhart de Greenfield, Ontario, a remporté 256.5 points pour 225 oeufs. La troisième, une Plymouth Rock barrée du concours du Nouveau-Brunswick appartient à C. M. Grieves, Harvey Station, N.-B.; elle a eu 252.2 points pour 216 oeufs. La quatrième et la cinquième poules, toutes deux des Leghorns Blanches, appartiennent à F. C. Evans d'Abbotsford, C.-B., et C. Headey de Cloverdale et font partie du concours de la Colombie-Britannique à Agassiz; elles ont obtenu toutes deux le même nombre de points, savoir 251.9. La poule de M. Evans a donné 211 oeufs tandis que celle de M. Headey en a donné 217.

La sixième place appartient à une Rouge de Rhode Island dans le concours de l'Ile de Vancouver, appartenant à Robinson's Red Farm de Prospect Lake, C.-B., avec 245.0 points pour 204 oeufs. La septième place est prise par une Plymouth Rock barrée dans le concours du Manitoba pour Mme W. Allen d'Eriksdale, Manitoba, avec 237.9 points pour 206 oeufs. Le concours du sud de la Nouvelle-Ecosse à Kentville revendique la huitième place avec une Plymouth Rock barrée pour N. F. Eagles, Grand Pré, N.-E., avec 237.5 points pour 230 oeufs.

Fabrication de confitures et de gelées de fruits

Le Ministère fédérale de l'Agriculture, Ottawa, a publié, sous forme de feuillets et de livrets, des renseignements sur toutes les phases de la fabrication des conserves de fruits et de légumes à la maison et de la fabrication de confitures, de gelées et de marinades ou cornichons. On trouvera des indications complètes sur le procédé, ainsi que de nombreuses recettes pour les confitures et les gelées dans le bulletin 77 intitulé "Conserves de fruits et de légumes faites à la maison"; dans le feuillet 137 "Confitures, gelées et marinades"; dans le feuillet intitulé "Confitures et gelées faites de fruits de jardin et de fruits sauvages," et l'on trouvera également, parmi les cent et une recettes pratiques sur les pommes données dans le livret "Pommes cultivées au Canada," des instructions sur la fabrication de gelées de pommes, de gelées de pommes et de rhubarbe, et de confitures aux pommes. On dit que la partie la plus intéressante d'un lettre écrite par une femme est souvent le post-scriptum, et il en sera de même peut-être de la dernière partie de cet avis qui peut être considéré comme un postscriptum—les feuillets et les livrets mentionnées ci-dessus sont gratuits.

Exportations de bovins sur la Chine

En vue de l'importance croissante du commerce d'exportation de bovins canadiens sur la Chine, nous croyons utile d'appeler l'attention des éleveurs et des exportateurs de bovins laitiers et d'autres animaux en vie, sur les nouveaux règlements adoptés par le Gouvernement chinois et qui s'appliquent à toute la Chine et à toutes les catégories et espèces d'animaux en vie, depuis les poulets jusqu'aux chameaux; ces règlements sont semblables à ceux qui sont imposés par le Conseil Municipal de Shanghai touchant l'entrée des bovins laitiers dans ce port.

Tous les importateurs chinois de canards, de poulets, d'oies, de dindons et autres volailles domestiques; de bovins, de moutons, de chèvres, de chevaux, de porcs, de chats, de chameaux, et d'autres animaux domestiques de ce genre ainsi que d'animaux sauvages étroitement apparentés aux animaux et aux volailles domestiques, doivent, dans les vingt-quatre heures qui précèdent l'entrée des animaux au port, présenter une demande officielle d'inspection au Bureau local d'épreuve du Gouvernement. Les animaux doivent également êtres accompagnés d'un certificat d'inspection délivré par un vétérinaire compétent du Gouvernement du pays d'origine.

Ce certificat d'inspection doit (a) indiquer le nom du port d'expédition du pays ou du district d'origine; (b) établir qu'aucune maladie contagieuse (24 maladies sont mentionnées spécifiquement dans l'arrêté) n'a existé au cours des soixante jours qui précèdent cete expédition; et (c) indiquer l'espèce d'animal, sa conformation, ses marques, son âge, les dates et les résultats des différents essais ou épreuves auxquelles chacun des animaux importés a été soumis avant l'expédition.

Les animaux non accompagnés de ces certificats sont mis en quarantaine et abattus, si l'on constate qu'ils souffrent de maladie.

"Laits concentrés"

Les écoles sont fermées et des milliers de familles ont abandonné temporairement leurs maisons de ville pour passer les vacances d'été à la campagne. Le camp ou le cottage où elles demeureront pendant cette heureuse saison sont peut-être situés assez près d'un village ou d'une ville pour qu'elles puissent se procurer sans difficulté le lait, la viande et les épiceries nécessaires. Parfois, cependant, l'endroit de villégiature choisi est si éloigné que l'on ne peut avoir ces denrées régulièrement et il faut, dans ce cas, en faire des provisions spéciales, pour être sûr d'avoir tous les jours trois bons repas satisfaisants et sains.

Le lait est un aliment qui demande à être pris spécialement en considération dans ces circonstances, car il est indispensable, surtout pour les enfants. Il faut en avoir en quantité régulière et suffisante pour bien se porter. Parfois le seul lait que l'on trouve est d'une pureté douteuse, ou il est difficile de s'en procurer régulièrement tous les jours, ou de le conserver frais; fort heureusement, dans les cas de ce genre il y a les laits concentrés du commerce que l'on peut employer sans hésiter. Il est utile de connaître la composition de ces laits, la façon dont ils sont fabriqués et leur valeur alimentaire relative, par comparaison au lait entier; on peut ainsi faire un choix plus avantageux. On a calculé que les quantités suivantes de différentes espèces de laits valent une pinte de lait entier:— 18¾ onces de lait évaporé; 5 onces de poudre de lait entier; et 3¾ onces de poudre de lait écrémé, avec, en plus, 2 onces de beurre.

Toutes les fabriques où ces produits du lait sont préparés sont sous l'inspection du Gouvernement, et les étiquettes que le fabricant se propose d'employer doivent être soumises à l'approbation de la Division de l'industrie laitière du Ministère fédéral de l'Agriculture. Tous les laits concentrés sont fabriqués d'après des types modèles spécifiques, définis dans les "Règlements établis sous la Loi des aliments et des drogues" et que voici:

Le lait évaporé (lait condensé non sucré) est du lait d'où une quantité considérable d'eau a été évaporée et qui doit contenir, après avoir dûment tenu compte de toutes les tolérances, au moins 25.5 pour cent de solides du lait, et 7.8 pour cent de matière grasse du lait.

Le lait condensé (lait condensé sucré) est du lait dont une partie considérable d'eau a été enlevée par l'évaporation et auquel il a été ajouté du sucre. Il doit contenir, après avoir tenu compte de toutes les tolérances, au moins 28 pour cent de solides du lait et 8 pour cent de matière grasse du lait.

Le lait en poudre est le produit en poudre solube que l'on obtient du lait, il ne doit pas contenir moins de 95 pour cent de solides du lait et 26 pour cent de matière grasse du lait. La poudre de lait écrémé est le produit en poudre soluble que l'on obtient du lait écrémé, séparé, (écrémé à la machine), et qui ne contient pas moins de 95 pour cent de solides du lait. Le mot "écrémé" doit paraître sur l'étiquette en lettres de même dimension que celles qui sont employées pour le mot "lait".

Quand on se sert de laits concentrés il faut suivre avec soin les instructions qui paraissent sur le contenant. On reconstitue le lait évaporé en lait entier en y ajoutant suffisamment d'eau pour remplacer la quantité évaporée au cours de la fabrication. Ce lait se conserve très longtemps tant que la boite n'est pas ouverte, mais dès qu'il est exposé à l'air il faut le traiter comme du lait frais. On peut aussi reconstituer la poudre de lait entier en lait frais en y ajoutant la quantité d'eau nécessaire. Lorsqu'on se sert de poudre de lait écrémé, le produit reconstitué n'a pas la matière grasse qui était présente dans le lait entier, mais on peut facilement y remédier en ajoutant du beurre. Le lait condensé ne peut remplacer entièrement le lait entier frais, parce qu'il contient du sucre ajouté, mais on peut l'employer avantageusement, dilué, avec des fruits, et dans beaucoup d'autres mets où le lait frais et le sucre seraient servis ensemble.

L'avion pour tous

A côté de la magnifique réalisation française qu'est la "Normandie," le plus gros et le plus moderne paquebot du monde, mettons cet autre succès de la technique française, l'avion bon marché.

Les journaux de Paris annoncent actuellement des avions dont le prix d'achat — avec les primes de l'Etat —revient à $700 pour les clubs et $800 pour les clients isolés.

Sept et huit cent dollars, c'est à peu près le prix des automobiles canadiennes les moins chères, les quatre et les petites six-cylindres; le prix des voitures américaines de valeur moyenne.

La compagnie française qui construit ces avions bon marché a crée en même temps un peu partout en France des stations aéro-service qui sont pour les aviateurs ce que sont les stations que connaissent bien les automobilistes en quête de ravitaillement d'essence, de petites réparations et d'informations générales.

La technique française n'est donc pas en retard sur la technique anglaise ou américaine, ni sur la technique allemande. Elle concurrence victorieusement la construction mécanique anglo-saxonne ou germaine.

A quelques jours de la mort de Citroen, le Ford français, il n'est pas mauvais de rappeler ces conquêtes, à quelques semaines aussi de la brillante traversée de la "Normandie," accueillie dans un enthousiasme délirant par les New-Yorkais.

Ceci corrige la légende de la supériorité anglo-saxonne dans la technique industrielle, et, pour les Canadiens-français de même origine et de même tempérament que les réalisateurs du superpaquebot et des avions archi-bon marché, doit être un sujet de fierté légitime. Il n'est pas interdit, de surcroit, aux Canadiens français de croire que leur origine et leur tempérament ne les vouent pas à une infériorité inévitable devant leurs compatriotes anglo-saxons. Qu'ils essaient seulement, et qu'ils encouragent leurs concitoyens de même sang.

La fin tardive d'une vie dangereuse

On annonçait récemment, à Londres, la mort de sir Claude Champion de Crespigny, en son domaine de Malden (Essex).

Sa vie fut remplie de nombreuses aventures, au cours desquelles il frôla la mort en plusieurs occasions. Il était considéré en Angleterre comme un "d'Artagnan" et un héros de roman parce qu'il arrivait toujours à se sortir des plus dangereuses impasses. Il avait eu les deux jambes brisées à la suite d'une chute en ballon, les bras fracturés trois fois au cours d'expéditions de chasse, trois côtes brisées dans une épreuve de steeple-chase, une côte brisée dans un accident de taxi et finalement plusieurs doigts brisés au cours d'un combat de boxe. Toutes ces blessures ne l'empêchèrent pas de vivre jusqu'à 88 ans.

Il fit successivement sa carrière dans la marine royale et dans l'armée; il fut ensuite correspondant de guerre en Egypte. Ses expéditions aux Indes et en Afrique, suivies de ses prouesses sportives en Angleterre, lui avaient valu une réputation de grand sportsman.

MOSCOU — Une proposition tout à fait extraordinaire a marqué le septième congrès de l'Internationale communiste: celle d'une alliance entre communistes et catholiques pour combattre le fascisme en Allemagne.

Votre abonnement est-il à la veille d'expirer? Hâtez-vous de le renouveler.

VOLUME XXIII — WINNIPEG, MAN., MERCREDI 21 AOUT 1935 — NUMERO 15

La fermeté dans la défense de vos idées vous fera plus d'amis que d'ennemis. L'estime de tous ceux qui luttent, dans un camp ou dans l'autre, ne s'égare pas sur les menteurs; elle va aux chefs et aux soldats.
RENE BAZIN.

LA LIBERTÉ

La fermeté de la vie pour un corps aussi bien que pour un esprit, pour un pays aussi bien que pour un homme, n'est pas dans l'absence de plaies. Elle se prouve par la capacité de refermer celles qui s'ouvrent.
PAUL BOURGET

L'ASSOCIATION D'EDUCATION

DU NOUVEAU

Un vieil éducateur de Montréal vient de suggérer la tenue d'un "congrès national d'éducation" dans la province de Québec. Il paraîtrait peut-être téméraire à plusieurs de couronner de cette appellation les conférences qui pendant quatre jours furent données à Saint-Boniface la semaine dernière; ce ne serait certes pas l'opinion de ceux qui les suivirent. Mais le nom n'importe pas. Depuis dix ans que nous en parlons, que nous les désirons, gardons-leur le nom sous lequel on les a toujours désignés: les cours d'été.

Ils n'en procèdent pas moins des préoccupations qui semblent avoir inspiré la suggestion de l'éducateur montréalais. Ici comme ailleurs, la pédagogie demeure une science expérimentale. Ses méthodes et ses formules doivent évoluer avec le milieu dans lequel on les applique. Les instituteurs ne se font pas en série: les enfants non plus. De nouveaux enseignements surgissent de conditions nouvelles d'existence et des adaptations répétées seules délivrent de l'infériorité dans laquelle enlise la routine.

Encourager et aider nos instituteurs dans leurs efforts à acquérir le perfectionnement professionnel auquel ils aspirent est reconnu depuis longtemps comme l'une des importantes tâches de l'Association d'Education. C'est ainsi que depuis dix ans on parle de l'organisation de cours d'été.

L'apparente difficulté de trouver un ou des professeurs fut le principal obstacle qui en fit ajourner l'organisation jusqu'à cette année. Aussi, fut-on lent à se faire une conception nette et claire de ce que devraient être ces cours: y sommes-nous même complètement parvenus? Cependant il fut remarquablement facile de découvrir tous les professeurs requis quand fut prise la détermination d'avoir des cours. Ils étaient chez nous.

La crainte de ne pouvoir réunir un nombre suffisant d'instituteurs pendant l'été avait aussi contribué à faire ajourner ce projet. Cette crainte était futile. Une simple lettre adressée à chaque instituteur et une note parue dans la "Liberté," voilà toute la publicité qui a précédé les cours d'été. Or 208 instituteurs, dont 77 laïcs, vinrent signer le livre de présences. Cet étonnant résultat faisait dire à M. Camille Fournier qui a présidé avec maîtrise ces quatres journées mémorables: "Les optimistes triomphent et les pessimistes ragent de s'être trompés."

L'événement a prouvé encore une fois que bien souvent il suffit de vouloir pour accomplir quelque chose. Il prouve au surplus qu'il est pour nous aussi le vers anglais: *"Hitch your wagon to a star!"*

Ce n'est pas l'objet de ces lignes de résumer ni d'analyser les neuf conférences qui constituèrent les cours de la semaine dernière. Elles seront d'ailleurs probablement publiées en brochure. Elles apportèrent à l'intelligence avide de nos instituteurs des leçons bienfaisantes qui leur rendront plus facile de créer dans leur école l'atmosphère dans laquelle doivent grandir leurs élèves. Elle les aideront à se rappeler ces paroles d'Emile Beaumann qui sont vraies des petits Canadiens-Français aussi: "Leur grand besoin c'est de comprendre où est leur force, dans leur ténacité de conservation. Il s'agit pour eux de rester les fils de leurs pères, non plus par simple routine, mais par amour." C'est l'enseignement d'ensemble qui se dégage de nos premiers cours d'été.

Il suffira d'ajouter que par l'éminente valeur du travail accompli au cours de ces quatre journées, par le prolongement nécessaire dans nos écoles des leçons entendues, cet événement marque une étape importante dans la vie de l'Association. Il était nécessaire de le signaler et ces lignes n'ont pas d'autre objet.

A Son Excellence Monseigneur Yelle, à M. l'abbé Perrier, au R. P. Faure, S.J., ainsi qu'aux Révérendes Soeurs Lussier et St-Elphège et à Mlles Valentine Couture et Yvonne Desaulniers, qui tous ont répondu généreusement à notre appel et nous ont prêté leur prestige et leur savoir, l'Association d'Education est heureuse d'offrir son hommage de gratitude et de reconnaissance.

Henri LACERTE,
Président de l'Association d'Education.

Le Congrès de Gravelbourg

Le Congrès d'Action Catholique tenu à Gravelbourg, les 11 et 12 août dernier, fera du bien—et beaucoup.

Non seulement parce que ce Congrès marque le point de départ de l'organisation officielle de l'Action Catholique dans le diocèse, mais parce qu'il a permis à cent cinquante délégués venus de vingt-quatre paroisses de Gravelbourg et des alentours de faire de réels efforts personnels en ce sens. Efforts précédés de méditations sérieuses, et partant très salutaires sur le sens et l'opportunité de cette orientation catholique de nos réalisations individuelles comme de nos corps organisés, et de là sur les potentialités de ces mêmes corps, leur valeur en monnaie catholique, leur rendement de fait. Efforts qui furent couronnés, le douze au soir, par des résolutions pratiques et précises, exprimées sous forme de voeux dont avec confiance nous attendons la réalisation pour le succès complet de ce mouvement de l'Action Catholique officielle dans le diocèse de Gravelbourg.

Parmi les groupements invités à prendre part aux délibérations, nous signalons l'A.C.F.C., l'A.C.J.C., les Scouts et Routiers, la Ligue Féminine, les Instituteurs et Institutrices catholiques. Chacun eut le privilège, dans des assemblées particulières, de voir à son organisation propre d'abord, de voir surtout à faire cette organisation dans le sens des directives données par la première autorité du diocèse, Mgr A. Melanson.

De par un mandement de Son Excellence en effet, il est décidé que chacune des sociétés reconnues gardera son autonomie et son propre champ d'action, mais y travaillera sous la vigilance d'un comité paroissial, nommé pour le moment par le curé, et d'un comité diocésain, sous la direction de l'Ordinaire, ou de son représentant. C'est le plan général.

Et les conséquences s'imposent, impérieuses, tant au point de vue de la centralisation des oeuvres qu'au point de vue de leur orientation et de leur esprit.

C'est, en somme, ramener officiellement les efforts individuels et organisés dans des cadres paroissiaux et diocésains — cadres déterminés par l'Eglise elle-même, cadres éminemment catholiques, par conséquent.

C'est aussi orienter ces efforts vers "cette grande et sublime mission du maintien et du développement de l'Eglise."(1)

C'est, selon le langage de Pie XI, mettre au premier plan de nos préoccupations personnelles et collectives la "diffusion des principes de la foi et de la doctrine chrétienne, dans la défense active et enfin dans leur application dans la vie individuelle, domestique et civile."(2)

Voilà le sens et la portée de ce mandement important de Son Excellence Monseigneur de Gravelbourg — mandement qui a servi de base à ce récent et magnifique congrès dont nous augurons tant de bien.

Emilien LEVEQUE, ptre.

(1) Mandement de Son Excellence Mgr Melanson (24 juin 1935).

(2) Pie XI, dans lettre "Quae Nobis."

ET LES FILS DE CULTIVATEURS?

"C'est très bien d'essayer de ramener sur la terre les chômeurs qui en ont conservé le goût, mais il ne faudrait pas perdre de vue une autre catégorie de travailleurs non moins intéressants chez qui la vocation agricole est probablement plus assurée. Que fait-on pour garder sur la terre les fils de cultivateurs?"

Telle est la substance d'observations très justes qui nous sont faites de divers côtés à la suite de notre dernier article sur l'encouragement à donner au mouvement de retour à la terre parmi les chômeurs de la ville.

Cet important côté de da question n'a pas échappé à l'attention de ceux de nos compatriotes qui ont pris l'initiative du mouvement et mis sur pied le comité spécial de la Société Saint-Jean-Baptiste de St-Boniface. Leur intention a toujours été d'encourager, en même temps que le retour au sol de ceux qui l'ont abandonné, le maintien sur la ferme de ceux qui y sont déjà. Par la force des choses ils sont allés au plus pressé, utilisant les octrois offerts aux chômeurs désireux de revenir à la culture. Il est clair qu'une campagne de retour à la terre, pour donner de pleins résultats, ne peut se désintéresser des cultivateurs actuels et surtout de leurs fils.

On s'apitoie avec beaucoup de raison sur le sort des jeunes gens des villes qui, depuis plusieurs années en âge de travailler, ne trouvent nulle part à s'occuper et demeurent dans un désoeuvrement dangereux à tous les points de vue. C'est là à coup sûr l'un des aspects les plus alarmants du gros problème du chômage. Les fils de cultivateurs sont à peine mieux partagés. Ils peuvent échapper plus aisément à l'oisiveté, sans doute, mais ils n'en sont pas moins, eux aussi, les victimes de la crise. La plupart d'entre eux se voient dans l'impossibilité de faire ce qu'ont fait leurs devanciers: s'établir sur leur propre terre et fonder un foyer. Qui dira tout ce que cela représente de sacrifices pour les intéressés et d'obstacles au progrès normal de nos paroisses?

On se souvient que la question a été étudiée dans l'un des derniers congrès de l'A.C.J.C., et que l'on s'est efforcé d'y trouver remède. Mettant à profit les idées émises à cette occasion, la paroisse de Saint-Pierre, — toujours au premier rang, — a pris une initiative intéressante que l'on peut proposer en exemple aux autres.

Dans beaucoup de cas, nos fermiers ont plus de terre qu'il ne leur est possible d'en cultiver d'une manière profitable. Cela ne veut pas dire cependant qu'ils soient en mesure de subdiviser leur propriété en autant de lots qu'ils ont de fils à établir. Mais en adoptant un mode de culture mieux approprié au milieu, en améliorant le troupeau, en faisant de la culture mixte plus intense, on arrive à des résultats supérieurs tout en utilisant moins de terrain. Cela peut faciliter l'établissement d'un fils ou deux tout à côté du père; mais cela a surtout le grand avantage de fournir aux enfants,—jeunes gens et jeunes filles,—un travail sain et suffisamment rémunérateur.

Voilà, en gros, ce que l'on fait à Saint-Pierre. Disons que la production du miel, en particulier, y a atteint ces dernières années un développement considérable, tout comme l'industrie de la basse-cour. L'exemple a déjà franchi les limites de la paroisse pour s'étendre à celles de la région; mais pourquoi ne serait-il pas suivi dans toute la province?

La culture mixte intensive n'est pas seulement le salut matériel du fermier manitobain; elle lui facilitera aussi l'établissement de ses fils sur le sol.

Donatien FREMONT

LE DEVOIR ELECTORAL

La date des élections générales est fixée; la campagne électorale est ouverte et dans quelques semaines tous les citoyens seront à exercer leur droit de vote. En prévision de cet événement, Son Eminence le cardinal Villeneuve a publié récemment une lettre circulaire au clergé sur le devoir électoral. On y trouve résumés en quelques formules brèves les enseignements donnés en cette matière par ses prédécesseurs.

Le droit de vote

A) — Le droit de vote.

I—Le droit de vote est le privilège que donne la loi de désigner par des moyens honnêtes et déterminés les représentants du peuple dans le gouvernement.

II—Le vote est en rapport direct avec le bien commun du pays, d'où résultent son importance politique et sa gravité morale.

III— L'électeur est responsable des actes de l'élu dans la mesure où il pouvait les prévoir, et selon la part effective qu'il a prise à son élection.

IV—Le droit de vote est conféré par la loi, il dit d'être avec équité, mais personne ne l'a de droit naturel, et par conséquent il n'est permis à personne de voter s'il n'est régulièrement autorisé à le faire selon la loi.

V—Le droit de vote ne saurait être fondé sur une qualification légale mensongère ou bien exclusivement fictive.

VI—Dans les pays ou la loi donne le privilège de voter, mais n'y oblige pas, on n'est tenu en conscience d'en user que lorsque le vote serait pratiquement nécessaire ou grandement utile pour éviter un mal grave ou assurer une cause considérable de bien.

VII—Néanmoins, comme il importe que les meilleurs citoyens marquent autant de zèle pour le bien commun que d'autres le font pour des intérêts privés, il est opportun que tous exercent leur droit de suffrage, et on doit les y encourager.

VIII Quoique non obligé de voter, si on use de ce droit il faut toujours le faire consciencieusement, c'est-à-dire non en vue d'intérêts particuliers mais en vue du meilleur bien pour le pays.

IX — Par conséquent, il faut, par la réflexion sur les principes en jeu et sur les exposés des divers candidats ou des divers partis, se faire une opinion personnelle de leur valeur respective, et ne point s'en tenir ni à ses seules impressions, ni à la considération d'intérêts privés.

X — S'il est permis d'encourager en vue du bien commun l'arrivée au pouvoir de tel ou tel autre parti, il n'est jamais permis de penser, d'agir ni de voter consciemment sous l'influence exclusive de l'esprit de parti, lequel n'est autre qu'une passion et un aveuglement d'esprit.

Les catholiques

XI — On comprend qu'il faut mettre au-dessus de tout les intérêts religieux, et que sur ce sujet les catholiques doivent avoir tous le même sentiment, à savoir celui qui leur est enseigné par l'Eglise et ses chefs.

XII — En ce qui concerne les intérêts temporels, comme ils peuvent êtres conçus diversement et être obtenus par différents moyens, il est loisible aux uns et aux autres de préconiser diverses politiques, et, dès lors que celles-ci visent au bien commun et n'ont rien de déshonnête, les catholiques n'ont pas le droit pour ce motif de se suspecter mutuellement, ni de s'injurier. Ils ont simplement le droit de défendre leur opinion et de combattre celles des autres par des moyens honnêtes et légitimes.

B.—Liberté du vote

XIII — La violence qui consiste à entraver physiquement le libre exercice du droit de vote est une injustice très grave.

XIV — Il y a aussi injustice, et grave en soi, soit à dépouiller quelqu'un sans motif légitime, de son droit de vote, soit à arracher un vote par le mensonge, les menaces, les fausses promesses, les tours et artifices.

XV — Les calomnies contre les candidats ou les voteurs, les médisances et révélations indiscrètes de choses qui tiennent à la vie privée, les insinuations, les affirmations sans fondement sérieux sont encore autant de manières par lesquelles on peut manquer, et même gravement à la justice, ou du moins à la charité.

XVI — Les journalistes sont aussi tenus de s'abstenir de ces manquements soit dans leurs articles de fond, soit dans leurs rapports, d'autant plus qu'ils ont la grave responsabilité de former par leurs écrits l'opinion publique et donc celle des électeurs.

C. — Trafic des suffrages

XVII — L'achat et la vente du vote à prix d'argent ou par la promesse d'autres avantages temporels constitue l'un des abus les plus sérieux de la vie politique de nos jours.

XVIII — Indépendamment de la valeur de celui pour qui on vote, vendre son vote ou acheter celui d'un autre est toujours une faute contre la justice générale ou légale, elle est grave de sa nature, parce qu'elle abuse à des fins privées d'un moyen institué pour le bien commun. Le vote n'est pas un objet de marchandage, il est un devoir envers la société. Vendre sa voix, c'est une trahison contre le bien public.

XIX — Acheter ou vendre un vote en faveur d'un candidat nuisible au bien commun constitue une autre injustice soit directement contre le bien commun, soit contre les particuliers auxquels ensuite pourra nuire l'élu.

XX — Essayer d'acheter, de vendre ou d'influencer indûment un vote constitue une faute proportionnellement grave.

XXI — Sans qu'il y ait trafic des votes, il peut y avoir péché contre la prudence et aussi contre la justice distributive à accepter, à l'occasion du vote, de l'argent ou des avantages temporels injustifiés.

Cette faute peut être grave.

XXII — Il n'est pas moins défendu de se faire payer, contrairement au bien commun, pour ne pas voter, ou de payer à pareille fin.

XXIII — Même dans les cas où une juste compensation est légitime pour les services rendus et les frais encourus à l'occasion des élections, il faut se garder en cette matière de dépasser les proportions et d'en profiter pour garnir sa bourse.

XXIV — Il n'est pas défendu d'influencer les électeurs par des arguments et des moyens honnêtes, mais il n'est pas permis de violenter leur conscience, et on ne saurait les induire à voter pour quelqu'un manifestement indigne d'être élu.

XXV — Tous les honnêtes gens devraient se liguer contre la honteuse corruption des moeurs électorales, et la vénalité des votes qui se pratique au mépris des règles fondamentales de la conscience.

XXVI — Tous les péchés commis pendant les élections et graves de leur nature doivent être accusé en confession et il faut être disposé à en réparer les suites pour être digne d'absolution.

D — L'intempérance

XXVII—L'intempérance, vice toujours dégradant, offre en temps d'élection une gravité spéciale, parce que le droit de vote qui est lié si étroitement au bien général doit être exercé en toute liberté d'esprit et connaissance de cause.

XXVIII — D'autant plus que l'intempérance en temps d'élections conduit bien souvent à des parjures, des injustices, des violences, des actes de malhonnêteté, des abus de la santé, et même parfois à des rixes sanglantes.

XXIX — Chaque fois donc qu'on a lieu de craindre que l'usage d'une boisson alcoolique entravera la liberté du vote ou bien amènera d'autres abus, il est défendu, sous peine de faute grave, d'en acheter, d'en accepter, d'en prendre, d'en offrir, d'en vendre ou d'en donner.

XXX — En toute circonstance, la prudence et la charité recommandent de s'abstenir de pareils actes.

XXXI — Ceux qui font les élections par le moyen de l'intempérance pèchent gravement, par scandale, contre la charité due au prochain, et ils pèchent gravement aussi contre le bien commun qu'ils compromettent au lieu de le servir; enfin, s'ils payaient, avec les deniers publics, ils violeraient en outre la justice.

XXXII—Même l'usage modéré des boissons alcooliques peut devenir plus ou moins coupable, au cours des élections, s'il offre des occasions prochaines de péchés.

Le serment

(e) Le serment.

XXXIII — Le serment, par lequel on prend Dieu à témoin de la vérité de ce qu'on dit et de la sincérité de sa conduite, est un acte religieux des plus graves et des plus honorables pour la majesté divine.

XXXIV — Conséquemment, il ne doit être exigé et on ne doit le prononcer que pour des raisons proportionnées, par exemple, pour des motifs de bien commun, comme en ce qui concerne le vote pour les charges publiques.

XXXV — D'autre part, le parjure ou faux serment, sacrilège et outrage énorme à la divinité, est un crime abominable, digne des plus terribles châtiments éternels et temporels.

XXXVI — Aucun avantage financier ni le triomphe d'un candidat, ne sauraient en aucune façon légitimer, même en temps d'élections, de se parjurer; si on le fait, on se rend coupable d'un péché mortel et on s'expose à l'enfer.

XXXVII — C'est toujours un péché mortel de faire serment pour affirmer une chose que l'on sait être fausse, par exemple que l'on a le droit de vote, quand la conscience proteste du contraire.

XXXVIII — Sont aussi gravement coupables ceux qui engagent les autres à se parjurer.

XXXIX — En outre de sa malice propre, le parjure est fréquemment accompagné de scandale et, par conséquent, comporte de ce fait une autre faute très grave.

XL — Dans la province de Québec, le faux serment prononcé devant un officier public est un cas réservé.

XLI — Il est malheureusement à regretter qu'en cette matière du parjure beaucoup de consciences soient faussées et que les faibles soient fréquemment entraînés à y consentir par l'exemple des autres.

XLII — D'où y a-t-il lieu pour les officiers publics de n'exiger le serment que dans les cas où il est vraiment obligatoire, et d'inspirer à chacun le plus grand respect de cet acte sacré.

Sans quoi, c'est la véracité humaine, le sentiment de l'honneur et aussi la conscience chrétienne, qui sont en train de s'altérer et même de disparaître tout à fait.

XLIII—Aussi bien, selon les prescriptions antérieures, les curés et prédicateurs doivent-ils s'élever fortement contre un si lamentable abus et ne pas manquer de faire de fréquentes instructions à propos de cet énorme péché dont la fréquence inquiète si vivement les évêques.

Pas de session d'automne en Saskatchewan

REGINA — Le premier ministre Gardiner annonce que les dommages causés aux récoltes par la rouille ont ruiné la perspective d'une session spéciale de l'Assemblée législative au début de l'automne. Lors de la dernière session, on avait déclaré qu'une session spéciale serait convoquée, en cas de bonne récolte, afin de légiférer au sujet d'un programme de travaux.

Mgr Maillard s'est retiré à Saint-Lambert

SAINT-LAMBERT — Mgr Charles Maillard, P.D., qui pour des raisons de santé, dut abandonner il y a quelques mois la cure de Gravelbourg, a fixé sa retraite à Saint-Lambert, où il s'est installé, après un séjour de repos près de Québec.

Mgr Maillard est très connu et apprécié dans les milieux artistiques. Peintre distingué, il terminait, il y a quelques semaines, l'exécution d'un travail d'envergure: un chemin de croix qu'il a peint, à la demande de S. E. Mgr Langlois, pour la nouvelle cathédrale de Valleyfield.

Mgr Maillard a aussi décoré l'église-cathédrale de Gravelbourg de fresques sur la vie du Christ et de la Très Sainte-Vierge.

QUEBEC — L'hon. Adélard Godbout, ministre de l'agriculture, a dévoilé à Plessisville un monument à Jean Rivard, symbolisant le colon actif et prévoyant.

CE QUE DISENT LES JOURNAUX

Poète et chansonnier

Le Devoir (Emile Benoit):

Nous sommes en pleine saison de nominations politiques. A la fin de la semaine dernière, le gouvernement nommait M. James Stitt, député conservateur de Selkirk, à la Commission du fonctionnarisme.

De tous les députés conservateurs du dernier Parlement, M. James Stitt — il faut bien donner son prénom, car ce Parlement comptait deux députés Stitt — était certes l'un des moins ministériels ou l'un des moins suiveurs. Ce qui ne l'a d'ailleurs pas empêché de décrocher à la veille d'un scrutin général qui ne va pas sans risque pour le parti au pouvoir, une timbale que d'aucuns doivent lui envier. A maintes reprises, M. James Stitt s'est franchement prononcé contre des mesures du gouvernement Bennett — du temps que M. Bennett était encore en pleine santé. Il lui est même arrivé de se faire menaçant et même, si notre mémoire est fidèle, de laisser entrevoir qu'il pourrait bien sortir des rangs du parti.

Le député James Stitt avait non pas un mais deux violons d'Ingres, la poésie et la musique. Il écrivait des pièces de vers et il leur trousait lui-même un air de sa composition. Les connaisseurs prétendent que vers et musique n'étaient pas sans valeur. M. Stitt avait accoutumé d'en faire l'essai sur ses collègues de la Chambre des Communes. L'un d'entre eux, M. Félix Quinn, qui était député de Halifax et qui vient de passer au Sénat, avait alors pour mission de les interpréter. M. Quinn possède une agréable voix de ténor.

Est-ce parce qu'il affectionne les poètes et les musiciens que M. Bennett a nommé M. Quinn au Sénat et M. James Stitt à la Commission du fonctionnarisme?

L'agriculture à l'honneur

Le Canada (Montréal):

Un journal ontarien fait remarquer que des neuf premiers ministres provinciaux, cinq sont des agriculteurs. M. Reid, d'Alberta, a été fermier toute sa vie, comme M. Gardiner, de Saskatchewan, qui est un des principaux producteurs de blé de sa province. M. Bracken, du Manitoba, après avoir cultivé la terre dans sa jeunesse, s'est vu confier une chaire d'agriculture à l'Université de Saskatchewan d'abord, puis au Collège d'agriculture du Manitoba. M. Hepburn possède en Ontario une ferme de six cents acres qu'il exploite selon la technique moderne et où il se livre surtout à la culture des légumes. Enfin M. Lea, de l'Ile du Prince-Edouard, en même temps qu'un excellent agriculteur est un éleveur réputé. On dit que c'est un partisan de la culture mixte, à laquelle il tentera de convertir ses administrés.

Il sera bien avisé d'engager sa province dans cette voie. L'Ile du Prince-Edouard n'a songé ces dernières années qu'à la culture de la pomme de terre, comme les provinces de l'Ouest ne se sont préoccupées que du blé. Au temps de la prospérité tout allait bien; mais depuis la crise il y a eu engorgement et les prix ont fait une chute vertigineuse. Il semble bien que la culture mixte, l'élevage, les produits laitiers, sont pour l'agriculteur la meilleure solution des problèmes qu'il doit affronter.

M. François Michelet

Nous apprenons la mort de M. François Michelet, décédé à Aups (Var) le 17 juillet. M. Michelet avait habité longtemps l'Alberta; il était le père de M. Alex. Michelet, qui fut rédacteur en chef du "Courrier de l'Ouest," et de Magali Michelet, bien connue au Canada comme journaliste et écrivain. Nos sincères condoléances à ces distingués confrères.

Mort d'un pionnier de l'Alberta

EDMONTON — Ernest Bérubé, vieux pionnier d'Edmonton, qui a construit un grand nombre d'institutions catholiques dans la ville, est décédé dimanche à l'âge de 74 ans. Il était venu de la province de Québec à Edmonton il y a 42 ans. Lui survivent sa femme et six enfants: Mme W.-J. Clarke, Winnipeg; Philippe Bérubé, Los Angeles; Mme C.-A. Gosin, Edmonton; Mme G.-E. Milton, Montréal; Mme J.-E. Beaulieu, Montréal et Roméo Bérubé, Edmonton.

SAINT-BONIFACE

A la Cathédrale

Le pèlerinage de la cathédrale à Sainte-Anne-des-Chênes a eu lieu mardi le 20 courant. Un groupe d'autobus a transporté les pèlerins à Sainte-Anne et les en a ramenés. A l'occasion du pèlerinage, on a entendu les confessions la veille au soir à la cathédrale.

A l'archevêché

De passage à l'archevêché, Son Excellence Mgr Melanson, évêque de Gravelbourg. Son Excellence a présidé à la profession religieuse qui a eu lieu à la Maison Chapelle. Son Excellence Mgr Melanson, évêque de l'abbé S. Morin, secrétaire, [illegible] de M. l'abbé Caron, de Saint-Jean-Baptiste.

* * *

M. l'abbé Kugener, curé de Willow Bunch, était de passage à l'archevêché, en route pour l'Europe. M. Kugener a appartenu au diocèse avant la division de Régina. Il a été vicaire de Mgr Bâchet durant les derniers temps de son ministère.

* * *

M. l'abbé Gagné, du diocèse de Québec, professeur de sciences à l'Université Laval, est de passage. M. l'abbé Gagné est venu assister à la profession religieuse de sa soeur, chez les Révérendes Soeur Oblates dimanche dernier.

Catéchismes dans le diocèse de Saint-Boniface

Près de soixante religieuses sont allées, durant l'été, faire du catéchisme dans les différentes Missions du diocèse. Cette entreprise, inaugurée l'an dernier, a été poursuivie cette année avec plus de rayonnement. On espère continuer et arriver à couvrir tout le diocèse.

Les religieuses sont allées aux postes où les enfants n'ont à peu près aucune instruction religieuse à l'école. Dans ces endroits, les enfants ont été réunis et durant une ou deux semaines les religieuses les ont instruits et préparés à la communion.

Plus de mille enfants ont été rejoints qui été de cette façon et les desservants de ces postes, ainsi que les parents, ont pu constater avec admiration les progrès accomplis par les enfants durant ces quelques jours de grâces et de bénédictions.

On nous promet un rapport complet de cette initiative si salutaire.

Tiers-Ordre de Saint-François

N. B. — 1: Aujourd'hui même se tient la réunion des Novices et des Postulants: tous y sont bienvenus. On donnera l'A. G. de la fête de l'Assomption.

2— Le 25, c'est la fête de saint Louis IX, roi de France, patron des Tertiaires, avec A. G.

3—On rappelle à l'attention des Frères et Soeurs l'esprit de propagande en vue de la vêture au commencement d'octobre. Que les Tertiaires ne dorment pas mais fassent une recrue parmi leurs bonnes connaissances!

* * *

Après nos petits entretiens sur le noviciat, causons maintenant de la **Profession**, et d'abord de

L'Admission

Le Législateur écrit: **Admis selon l'usage à la profession** (Ch. I, par. 4). Ces paroles supposent l'intervention de l'autorité légitime constituée par le Discrétoire, s'il s'agit des fraternités, ou par le prêtre muni de pouvoirs s'il s'agit des Tertiaires isolés. Cette autorité, soucieuse du bien général et de l'édification, ne recevra que les personnes capables d'une vie sérieusement chrétienne, mais à cause des conséquences qui peuvent résulter pour les fraternités, elle se montrera plus sévère à l'égard des Tertiaires congréganistes que vis-à-vis des Tertiaires isolés.

Pour les novices admis dès le principe dans la Congrégation, il appartient au Discrétoire de statuer sur leur admission ou leur refus, par un vote émis en scrutin secret et à la pluralité des voix. — Pour les novices provenant d'autres congrégations du Tiers-Ordre, même d'une autre obédience, le même Discrétoire peut les recevoir (S. C. 4 mars 1903) toujours en votant, mais après s'être rendu compte de leur valeur, fût-ce par une prolongation de Noviciat. Pour les Tertiaires isolés, le Directeur du Tiers-Ordre décide seul de leur admission.

II — Idée générale de la profession

Avant de poursuivre, définissons les différents aspects sous lesquels la profession du Tiers-Ordre peut être considérée:

Sa nature: La profession, acte extérieur, solennel, saint et religieux, dûment attesté, est une promesse sérieuse, acceptée par l'Eglise mais sans voeux et sans aucune obligation de péché.

Son objet: Le premier, l'observance des commandements (ce qui n'est pas un objet superflu); le second, la fidélité à la Règle; le troisième, la satisfaction (comme sanction de la Règle).

La durée: La profession est valable pour la vie; sans lier irrévocablement, elle exclut l'infidélité, donc les remèdes sont l'amour de sa vocation, la lutte pour la conserver et surtout la ferveur.

Ses conséquences: Promesse du ciel, filiation glorieuse, membres d'un même Ordre, pouvant être reçus partout, soutien d'une Règle, ayant toujours force de loi.

Ces données seront expliquées dans la suite.

PETITES NOTES

Mme W. Arpin McDougall, Mme Albert Séguin et Mlle Alberta Bernier reçoivent ensemble aujourd'hui, chez Mme McDougall, rue des Meuniers, en l'honneur de Mlle Anna Béliveau dont le mariage avec le Dr Henri Guyot sera célébré le 3 septembre.

* * *

Mlle Renée Deniset a reçu un groupe d'amis: Mlles Louise Tremblay, Jeanne Tremblay, Jeanne Gallot, Alice Lemay, Cécile Lemay, Gabrielle Roy, Jacqueline Deniset; MM. René Létienne, John Mottola, Marc Meunier, Guy Chauvière, Dick Brookes, Hector Tremblay et Louis Létienne.

* * *

Mlle Isabelle Chevrier est partie pour San Francisco où elle passera deux mois chez ses tantes, Mlles P.-L. Chevrier et Isabella Chevrier.

Que devient en Allemagne la presse catholique?

Chaque jour apporte l'annonce de quelque difficulté nouvelle faite aux organes catholiques. Tout récemment, le numéro 24 de la **Semaine religieuse** de Dortmund et le numéro 26 du **Messager de Saint-Jean**, qui paraît à Schneidemühle, dans la Prusse occidentale, ont été saisis par la police d'Etat. Quant à la vaillante revue **le Jeune Front (Junge Front)**, qui a été frappée plusieurs fois d'interdit, pour une durée plus ou moins longue, elle a changé de titre et s'appelle désormais Mikael.

La presse néopaïenne, par contre, cherche à gagner du terrain. C'est ainsi que les revues: **Brunnen** et **Nordland**, deux des organes du mouvement raciste, vont être remplacés par un grand hebdomadaire qui sera édité dans le format d'un journal, et qu'on destine à pénétrer dans la masse du peuple allemand.

Le journal officiel de l'Association des Libraires allemands a annoncé aussi que la police d'Etat avait accordé l'autorisation de reparaître, à un odieux pamphlet intitulé: **Le miroir des calotins.** Cette brochure sera, paraît-il, largement répandue et tirée à un million d'exemplaires.





Philippe Bourgeois

candidat conservateur dans le comté de Provencher, qui à la suite d'un accident récent, a quitté l'hôpital de Saint-Boniface il y a une dizaine de jours. Il sera définitivement chez lui, à Morris, demain.

Comment se noya le R. P. Allard

PRINCE RUPERT — Des détails de la terrible tragédie qui a coûté la vie au R. P. Allard, O.M.I., un des missionnaires canadiens les mieux connus, viennent de nous être donnés par S. Exc. Mgr E.-M. Bunoz, vicaire apostolique du Yukon et de Prince-Rupert, arrivé ici à bord du "Princess Louise," du C. P.

Mgr Bunoz, accompagné du R. P. Allard, partit en juillet pour se rendre au poste de McDames Creek. Ils étaient sur la rivière de l'Aigle, entre Porter's Landing et McDames dans le district de la Liard. Le Père Allard était assis à l'arrière de la barque mue par un petit moteur. En passant sous une branche pendante, le Père Allard fut frappé et lancé à l'eau avec une partie du bagage.

Mgr Bunoz s'aperçut de l'accident quand il vit sa robe épiscopale et d'autres objets descendant le courant très fort à cet endroit. Le missionnaire était disparu pour toujours. Mgr Bunoz n'avait plus qu'à rester dans la frêle embarcation qui s'échoua entre deux roches, un mille plus bas.

Heureusement il était resté un peu de nourriture dans la chaloupe, car Mgr Bunoz fut près de 24 heures avant d'obtenir du secours de l'équipage d'un caboteur qui remontait la rivière.

Le capitaine envoya deux hommes accompagner Mgr Bunoz à McDames Creek où l'accident fut rapporté à la police. Parmi les bagages perdus il y a la chapelle portative, divers articles servant aux cérémonies, des tentes, etc.

Les premiers rapports disaient que la tragédie avait eu lieu dans les rapides Cottonwood, mais cet endroit dangereux avait été franchi sans encombre, 12 milles plus haut.

Le corps du malheureux missionnaire fut repêché 10 milles en bas de l'endroit de l'accident et fut inhumé à McDames Creek, endroit où il avait défriché lui-même le terrain pour se bâtir une maison et une chapelle.

Les mariages franco-anglais

PARIS — Dans la "Race Française," le Dr René Martial publie des statistiques confirmant qu'Anglais et Français ont peu de penchant à se marier entre eux. De 1926 à 1931, le nombre des Français ayant épousé des étrangers a varié de 6,000 à 8,500 par an; et dans ce nombre, les Français ayant épousé des Anglaises ne figuraient que pour 80 à 100. Il y avait, d'autre part, pour 10,000 à 12,000 mariages de Françaises avec des étrangers, quelque deux cents mariages avec des Anglais. On enregistre ainsi beaucoup moins de mariages entre Français et Anglais qu'entre Français et Belges, Italiens, Espagnols, Suisses, Allemands. Les mariages franco-anglais le cèdent aussi en nombre aux mariages avec des Polonais, des Arméniens, des Tchèques, des Grecs, des Hollandais et autres.

Fort mouvement de grain sur les grands lacs

Le mouvement du grain sur les grands lacs est considérable. Les vaisseaux en transportent de fortes quantités. Malgré cette grande activité, le volume n'est toutefois, cette année, que près de la moitié de celui de l'an dernier. En vue de la prochaine récolte, les expéditions par les lacs ont atteint en juillet dernier 37,000,000 de boisseaux, 20,000,000 de plus qu'en juillet dernier. L'an dernier, le total était de 132,457,189 boisseaux comparativement à 68,000,000 cette année.

Les expéditions à la fin de l'année agricole, le 31 juillet, se chiffraient à 203,231,288 boisseaux contre 193,980,282 boisseaux et 211,740,188 boisseaux, l'année précédente.

Il y a de l'activité à presque tous les ports des lacs. A Buffalo, l'on a manutentionné la semaine dernière 4,622,000 boisseaux. C'est le record de la saison.

A Fort William, malgré la grande activité, l'on est d'opinion de ne pouvoir atteindre le volume de l'an dernier. A Churchill, l'entrepôt du gouvernement fédéral d'une capacité de 2,500,000 boisseaux est rempli. On croit pouvoir expédier entre 5,000,000 à 6,000,000 de boisseaux comparativement à 4,500,000 l'an dernier.

A Vancouver, on constate une augmentation de 3,914,244 boisseaux pour l'année agricole se terminant, le 31 juillet. Le volume est de 51,895,841 boisseaux. Prince-Rupert a expédié 2,293,948 boisseaux et Victoria 925,523 boisseaux contre aucun, l'an dernier.

A Owen Sound, on croit pouvoir entreposer 3,300,090 boisseaux. Un vaisseau est en route avec une cargaison de 240,000 boisseaux.

Il est fort douteux qu'on puisse, cependant, atteindre les expéditions des années dernières.

Nos luttes politiques vues par un Français

MONTREAL — "En arrivant au Canada, les Français ont l'impression de prendre un bain d'optimisme, de vivre dans une atmosphère rassurante, moralement saine. Je comprends que vous êtes en pleine période électorale. Comme vous êtes heureux d'avoir à choisir entre de tels programmes politiques! Vous n'avez pas à compter comme nous avec ces terribles facteurs qui s'appellent la menace de désordres, de luttes de classe, de bouleversement social! Vous ignorez l'angoisse du lendemain qui nous assaille en Europe!

"En arrivant au Canada les Français vous admirent, vous les Canadiens, car vous avez su garder intacte cette grande force du passé: la tradition à laquelle, un jour ou l'autre, nous, vos cousins de France, nous devrons revenir...."

Telle est la déclaration faite par le Dr Louis Escudié, chirurgien chef de l'hôpital d'Albi, en visite au Canada.

L'origine de l'agitation politique en Allemagne

Le **Weltblatt** de Vienne publie le compte rendu d'une conversation qu'a eue son correspondent berlinois avec une personnalité de premier plan de la chancellerie du Reich, susceptible de faire quelque peu la lumière sur les causes des récents désordres en Allemagne.

Ces désordres, affirme le haut fonctionnaire de la Wilhelmstrasse, ont deux origines: l'agitation communiste et le mouvement réactionnaire.

La première a été provoquée par des licenciements à la suite du manque de matières premières.

En ce qui concerne la "guerre confessionnelle," le haut fonctionnaire affirme qu'elle a été provoquée aussi bien par la grosse industrie que par le haut clergé de Rhénanie, de Bavière et de Silésie.

Ces déclarations semi-officieuses, remarque dans son commentaire le **Weltblatt**, sont d'autant plus intéressantes qu'elles constituent un aveu non déguisé des difficultés économiques considérables auxquelles a à faire face le IIIe Reich et des désordres politiques qui menacent le régime national-socialiste. Elle confirment, une fois de plus, que de grandes couches du peuple allemand refusent de reconnaître le régime national-socialiste et qu'elles sont même décidées à s'y opposer par une résistance organisée.

TOKIO — Le lieutenant-colonel Saburo Aizawa, assassin du général Tatsuza Nagata, a été condamné à mort par une cour martiale.

DÉCÈS

Langlais, Antoinette, ancienne institutrice, de Saint-James, décédée le 16 août, à l'hôpital Taché, à l'âge de 62 ans.

Béranger, Jules, 63 ans, décédé chez sa fille, Mme Marie Brun, à Vassar; funérailles à Woodridge.

Page Féminine

Le Caractère et l'éducation

Responsabilité

La métamorphose du papillon

VIEILLIR

L'alimentation et la santé

CONSEILS UTILES

Joyeuse Fête!

LA MOUFFETTE

Claude MELANÇON

Sauces qui conviennent avec chaque viande

RECETTES

Qu'est-ce qui produit l'écho?

Comment mettre les pieds dans les plats

L'ART DE PLAIRE

COQUILLES

Oscar MASSE

On compte en France près de 3 millions de chevaux

Pèlerinage Régional et Fête Champêtre à La Maison Saint-Joseph d'Otterburne

Plus de deux mille personnes y assistent — Présence de Son Exc. Mgr Béliveau. — Messe en plein air — Sermon de M. le curé Sabourin. — Discours de M. l'abbé Philippe Perrier, du R. P. H. Lesage, C.S.V., et de M. Raymond Bernier.

Le dimanche 11 août était le jour choisi pour la fête annuelle et le septième pèlerinage régional en l'honneur de saint Joseph à Otterburne.

Ces cérémonies furent présidées par Son Exc. Mgr Arthur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, dont la sympathie est connue pour l'oeuvre des Clercs de Saint-Viateur et qui avait tenu à se rendre dès le matin, malgré l'incertitude de la température. Y assistaient en plus une trentaine de prêtres séculiers et réguliers et une foule considérable de fidèles venus pour plusieurs de très loin.

Dès six heures du matin, notre petite chapelle fut envahie par les pèlerins désireux de se confesser et de communier. Des messes basses furent dites à six, sept, huit et neuf heures pour permettre à tous de satisfaire leur dévotion.

Le spectacle d'une foule si considérable réunie sous les arbres du parc, où devait avoir lieu le saint sacrifice, était des plus beaux et des plus édifiants. La population manitobaine a admirablement manifesté sa dévotion et sa confiance envers le virginal Epoux de Marie et nous avons lieu de croire que le saint protecteur des familles a dû bénir particulièrement tous les foyers qui s'étaient faits représenter à ce pèlerinage.

Grand'messe

La grand'messe fut célébrée par le R. P. Le Lauzon, C.S.V., curé de la paroisse d'Otterburne. Les Pères Ch.-H. Lesage, C.S.V., et A. Desrosiers, C.S.V., remplissaient les fonctions de diacre et sous-diacre. Son Exc. Mgr A. Béliveau avait à ses côtés le R. P. A. Denis, C.S.V., directeur de la Maison Saint-Joseph, et M. l'abbé Philippe Perrier, professeur de théologie morale au scolasticat des Clerc de Saint-Viateur à Joliette.

Le sermon fut donné par M. l'abbé Sabourin, curé de Saint-Pierre-Jolys. L'éloquent prédicateur a démontré que l'amour du sol favorise la vie spirituelle; la campagne est plus chrétienne que la ville parce qu'elle est plus loin des occasions de péchés et des divertissements dangereux. Elle favorise, en deuxième lieu, la vie de famille, la vie paroissiale, et la vie religieuse. Nos lecteurs auront le plaisir de lire au complet dans les éditions suivantes du journal, le texte du discours de M. le curé Sabourin.

A midi, tous les dignitaires ecclésiastiques et civils qui avaient assisté à la messe et auxquels s'étaient joints quelques prêtres que le ministère avait empêché de venir plus à bonne heure prirent le dîner avec les religieux de la maison.

On fit ensuite la visite des différents départements de la ferme: étable, écurie, poulailler, pépinière, miellerie et exposition des produits domestiques préparés par les Petites Missionnaires de Saint-Joseph. Tout a intéressé au plus haut point nos pieux pèlerins, fils du sol pour la grande majorité. Son Exc. Mgr l'Archevêque lui-même a fait la visite des différentes dépendances, accompagné du R. P. Directeur et du Frère Procureur. Il a remarqué l'ordre, la propreté et la parfaite organisation qui y règnent.

Apiculture

Il convient de dire quelques mots de la miellerie. Les apiculteurs canadiens-français du Manitoba profitent du pèlerinage régional et de la fête champêtre à la Maison Saint-Joseph, pour tenir leur réunion annuelle. M. l'abbé A. Laurin, curé de Saint-Adolphe, président de cette association élu lors de l'assemblée à Letellier en juillet dernier, a renouvelé l'acte de consécration des apiculteurs au Sacré-Coeur. Il a ensuite intéressé ses gens en démontrant l'usage pratique du classificateur du miel. Plus de soixante-cinq ont signé dans les registres. Le R. Frère Th. Pinault, C.S.V., président général de la "Manitoba Bee Keepers' Association," était présent.

A l'étable M. I. Villeneuve, et à la pépinière, M. Lafrance, agronome, voulurent bien fournir des renseignements à tous ceux qui demandaient.

On comprend qu'une telle fête ne pouvait être complète sans discours. Aussi, la cloche appela-t-elle la foule, vers deux heures et demie, sous les arbres du parc. Prirent place sur l'estrade: Son Exc. Mgr A. Béliveau, Mgr W.-L. Jubinville, P.D. V.G., MM. les abbés Ph. Perrier, J.-A. Sabourin; les RR. PP. J. Béliveau, S. J., recteur au Collège de Saint-Boniface, A. Denis, C.S.V., Le Lauzon, C.S.V., Ch. Lesage, C.S.V.; MM. Edmond Préfontaine, député, Ernest Hébert, préfet de la municipalité, Raymond Bernier, président du conseil régional de l'A.C.J.C.

Le R. P. Ch.-H. Lesage, C.S.V.

Le R. P. A. Denis, C.S.V., invite le P. Lesage, C.S.V., qui eut la direction de la Maison Saint-Joseph pendant huit ans, et que les supérieurs viennent de nommer aumônier de l'Ecole Normale de Rigaud, à dire quelques mots.

"On m'invite à vous dire adieu; vous jugez comme moi que je suis sincère; mon coeur parle et il parle seul; mes idées sont bouleversées. Je résume tout ce que je ressens intérieurement dans le mot "reconnaissance"; et ce mot suppose des bienfaits. Pendant huit ans j'ai déployé à la Maison Saint-Joseph le meilleur de moi-même pour faire la volonté de Dieu et des supérieurs. Vous concevez donc facilement que j'ai peine à vous quitter et cela parce que vous avez su m'aider.

Excellence, à vous toute l'affection de mon coeur pour tous les bons conseils que vous avez su me donner dans les heures difficiles parfois de la direction. Quand l'intelligence est éclairée et la volonté renforcie, on se sent plus fort. Merci donc pour toutes vos bontés. J'adresse les mêmes mots de reconnaissance à Mgr Jubinville, curé de la cathédrale de Saint-Boniface, ce prêtre au grand coeur, à M. le curé Sabourin, de Saint-Pierre-Jolys, à tous les prêtres et à tous les fidèles."

Cette fête se termina par la bénédiction du saint Sacrement présidée par Mgr W.-L. Jubinville, assisté du R. P. Béliveau, recteur du Collège de Saint-Boniface, et de M. l'abbé Aimé Decosse, de l'archevêché.

Après les louanges, le Père Directeur indulgencie les objets de piété et fait vénérer la relique de Saint-Joseph. Avec une foi exempte de respect humain, les assistants affluent aux pieds du prêtre pour vénérer la relique du grand Saint. Puis tous se retirent joyeux, contents, avec l'espoir d'une protection plus assurée, pour eux et pour leur famille, de notre saint Patron.

Nous donnerons dans notre prochain numéro un aperçu des discours.

Causerie Apicole

Dimanche 11 août avait lieu le pèlerinage régional des canadiens catholiques à Otterburne. Malgré l'incertitude de la température, grande était la foule venue de partout, dans le but sans doute de s'instruire à même les expériences des Clercs de Saint Viateur, mais aussi pour revoir avant son départ le R. P. Lesage et lui dire adieu. Cet événement laisse une note de tristesse dans le coeur de tous. Homme d'expérience, affable et hospitalier, ne comptant ni la peine ni le travail, ce bon Père savait s'attirer la confiance et l'estime; il avait mis son coeur et son âme au service des Canadiens français du Manitoba en faisant de l'Institution St-Joseph d'Otterburne le centre par excellence de l'agriculture moderne. A nos regrets, mêlons donc nos meilleurs souhaits au R. P. Lesage, en l'assurant que son souvenir vivra toujours parmi nous.

Un groupe intéressant parmi la foule présente était les quelques 125 apiculteurs furetant rucher et dépendances, recueillant conseils et renseignements, puisant à pleines mains dans le trésor de connaissances du Rév. Frère Pinault, véritable spécialiste en cette matière. Touchant spectacle que ce même groupe, tête courbée en un acte de foi, redisant la formule de consécration au Sacré-Coeur de la section canadienne-française des apiculteurs manitobains. Cependant, l'apiculteur, encore dans l'enfance, a besoin de correction et de verge. C'est pourquoi nos gouvernants ont cru bon de passer la loi de la classification du miel, loi qui semble être le cauchemar de plusieurs, mais qui vaut la peine d'être étudiée puisqu'elle est en notre faveur, nous du Manitoba, en faisant de notre miel, si nous coopérons, le nectar par excellence du Canada. C'est pourquoi je me permets d'exposer cette loi pour le bénéfice de ceux à qui elle n'est pas familière.

La loi du miel dit donc:

2—(a) Tout miel destiné à l'exportation où à l'expédition interprovinciale doit être classé par classes et catégories, marqué et inspecté de la façon pourvue ci-après.

3—(a) Les classes de miel pour l'exportation allant à des destinations en dehors du Canada sont les suivants: I: Blanc comme de l'eau. II Extra blanc. II Blanc. IV Doré. V Ambre clair. VI Ambre foncé. VII Foncé. VIII Non classé.

Les classes pour le miel exporté de la province dans laquelle il est produit à une autre province (et c'est ce qui nous concerne) sont les suivantes:

(b) I Blanc; II Doré; III Ambre; IV Foncé. Voilà pour ce qui concerne la couleur ou classe; mais dans chaque couleur il y a les catégories un, deux et trois.

4—(a) Première catégorie ou No 1.—Le miel doit être sans dommage et pratiquement libre de matières étrangères; il doit peser approximativement 14 liv. 2¼ onces par gallon impérial. La profondeur de l'écume ne doit pas dépasser 1/16 de pouce dans les contenants de 60 livres, et il ne doit pas y avoir plus d'une trace d'écume dans les contenants de 10 livres et moins. Lorsqu'il est sous forme granulée, le miel doit être granulé uniformément et avoir une texture fine et lisse.

(b) Deuxième catégorie ou No 2—Le miel doit être sans dommage et pratiquement libre de matières étrangères. Il doit avoir un poids approximatif de 14 liv. 2¼ onces par gallon impérial. La profondeur de l'écume ne doit pas dépasser 1/16 de pouce dans les contenants de 10 liv. ou moins, ni ½ pouce dans les contenants de 60 livres, ni ¼ de pouce dans les contenants intermédiaires. Lorsqu'il est sous forme granulée, le miel doit être granulé uniformément et avoir une texture de moyenne à fine.

(c) Troisième catégorie ou No 3—Le miel doit être sans dommage sérieux et assez libre de matières étrangères. Il doit avoir un poids approximatif de 14 liv. 1¾ onces par gallon impérial. La profondeur de l'écume ne doit pas dépasser ⅛ de pouce dans les contenants de 10 liv. ou moins, ni plus de ¾ de pouce dans les contenants de 60 liv., ni plus de ⅜ de pouce dans des contenants de dimensions intermédiaires. Lorsqu'il est sous forme granulée, le miel doit être granulé uniformément, mais toute texture est bonne pourvu qu'elle soit normale.

(d) Tout le miel destiné à l'exportation doit être sous forme granulée lorsqu'il est trié et inspecté.

Pour tenir compte des variations qui peuvent se produire au cours d'une classification, d'un triage et d'un emballage bien faits, on tolérera qu'une quantité ne dépassant pas 10 pour cent des contenants comptés dans le lot classé No 1 ou No 2 contienne du miel qui diffère de la classe ou de la catégorie un ou deux marqués sur les contenants, mais aucune tolérance ne sera permise pour le miel qui est inférieur à la classe ou à la catégorie suivante. Aucune tolérance ne sera permise pour les dommages sérieux causés au miel qui a été classé No 3

5—(1) Tous réserve des dispositions pourvues ci-après, toute personne ayant du miel destiné à l'exportation ou qui doit être expédié à une autre province, doit, avant d'expédier ce miel ou avant de le soumettre à l'inspection, faire apposer sur chaque paquet, d'une façon lisible et indélébile, les marques suivantes:

(a) Le nom de la province d'origine et le mot "Miel," sauf cette exception que pour le miel exporté en dehors du Canada, le mot "Canada" ou "Canadien" sera employé au lieu du, ou en plus du nom de la province d'origine.

(b) La classe (couleur) et la catégorie du miel contenu.

(c) La lettre (B) en majuscule, entre parenthèse, immédiatement après le nom de la catégorie, lorsque l'arôme ou le goût du miel de sarrasin peut être découvert.

(d) Le numéro d'enregistrement ou le nom de commerce enregistré.

(e) Les numéros du lot prescrits dans l'alinéa (b) de l'article 13 de ces règlements.

(f) Le poids net du miel contenu.

(g) Tout miel destiné à l'expédition à une autre province et qui a été traité pour conserver sa forme liquide originale, doit être marqué lisiblement "Miel liquide."

Les lettres et chiffres prescrits par l'alinéa (1) de l'article (5) de ces règlements, à l'exception du numéro du lot, ne doivent pas avoir moins de ½ pouce de hauteur et doivent tous être placés sur un côté ou une face de l'emballage, laquelle surface ne doit pas porter de marques ou de timbres autres que ceux qui sont placés par un inspecteur, sauf pour les barils, demi-barils ou tonneaux.

3—Tous les contenants de miel, à l'exception des contenants de verre, destinés à l'expédition sur une autre province, doivent porter les marques prescrites dans les classes (a), (b), (c) et (d) et là où elles s'appliquent, dans la clause (g) de l'alinéa 1 de l'article 5 de ces règlements, ci-dessus prescrits.

(a) Sur les contenants de métal, de papier ou de fibre, jusqu'à une capacité de 2½ liv. cette capacité comprise, les marques doivent être en lettres grasses, très lisibles, n'ayant pas moins de ⅛ de pouce de hauteur.

(b) Sur les contenants de plus grande capacité que 2½ liv., les marques doivent être en lettres grasses très lisibles, n'ayant pas moins de ¼ de pouce de hauteur.

(c) Tous les contenants de verre doivent porter les marques prescrites dans les clauses (a) et (b) de l'alinéa 1 de l'article 5 de ces règlements.

(d) Les marques prescrites dans l'article 5 ne doivent pas être obscurcies par d'autres marques.

(e) Rien dans ces règlements ne doit être interprété comme interdisant l'emploi d'une marque de commerce enregistrée ou d'un nom de marque sur les emballages ou les contenants de miel, à condition que ce nom ne soit pas contraire aux noms de la classe et de la catégorie exigée par ces règlements.

Flavien BARIL,
St-Adolphe, Man.

(A suivre)

A Travers les Centres Français

Des correspondants spéciaux de la "Liberté"

SAINT-NORBERT

La paroisse de St-Norbert célèbrera le 25e anniversaire de l'ordination sacerdotale de son dévoué curé, M. l'abbé J.Clovis Paillé, les onze et douze septembre prochain.

Le 11 au soir dans la salle académique, concert paroissial sous la direction de Mme Houde, principale du collège de St-Norbert.

Le 12, à 10 h. du matin, grand'messe chantée par le jubilaire, ayant comme diacre M. l'abbé Ludger Bastien et M. l'abbé Alphonse Laurin comme sous-diacre. M. l'abbé A. Sabourin donnera le sermon de circonstance.

Après la grand'messe, M. l'avocat Landry présentera, au nom des paroissiens, les félicitations et les voeux au digne jubilaire.

Un banquet paroissial, sous la direction de Mme Guertin, sera servi, dans le splendide bosquet avoisinant le presbytère.

Couvent de Saint-Norbert

L'entrée des pensionnaires sera lieu, au couvent de Saint-Norbert, le 26 août prochain et l'ouverture des classe, le 27 août à 9 heures.

SAINTE-ANNE-DES-CHENES

Couvent de Ste-Anne-des-Chênes

Ouverture des classes le 26 août. Tous les élèves externes et pensionnaires, sont priés d'arriver dès le premier jour.

A LA MAISON SAINT-JOSEPH

Entrée des élèves

Elle a lieu le 1er mercredi de septembre. Les parents qui désirent placer leurs fils à la Maison Saint-Joseph, sont priés d'en faire la demande au Père Directeur.

L'origine du Canard

En France, on croit généralement que le "canard" ou fausse nouvelle est importé d'Amérique. Mais il en est de ce mot comme de certaines maladies qui ont une appellation d'origine différente suivant le pays. A l'étranger, presque partout, le "canard" passe pour être français, et cela grâce à la propagande allemande qui, depuis un siècle, parle chaque jour des mensonges de la presse de France.

Or, M. Camille Pitollet fait remarquer dans la "Revue de l'Enseignement des langues vivantes" que, dès le XVe siècle, les Allemands se servaient couramment pour désigner une fausse nouvelle, de l'expression "canard bleu." Il démontre que le mot canard—en allemand "Ente"— était si profondément entré dans les moeurs, que la langue populaire déforma le mot "Légende" (légende) en celui de "ligente," formé du radical du verbe mentir ((Lügen) et du mot canard (Ente). "Légente" signifie donc canard mensonger, et jusqu'à preuve du contraire, le mot est bien allemand ... la chose aussi.

LE CHANGE

20 août

L'argent des pays d'Europe se vend aux prix suivants, en sous canadiens: Etats-Unis— 5-32

Franc français	[illegible]
Belga belge	[illegible]
Livre anglaise	4.[illegible]
Lire italienne	[illegible]
Mark allemand	[illegible]
Peseta espagnole	[illegible]
Franc suisse	[illegible]

LE MARCHE

20 août

Bouvillons, jusqu'à 1,050 livres—	
Bons et de choix	$5.00—$6.50
Moyens	$3.50—$4.50
Ordinaires	$2.00—$3.25
Bouvillons, au-dessus de 1,050 liv.	
Bons et de choix	$5.00—$6.50
Moyens	$3.50—$4.50
Ordinaires	$2.00—$3.25
Génisses—	
Bons et de choix	$4.00—$5.50
Moyennes	$3.00—$3.50
Ordinaires	$2.00—$2.50
Veaux engraissés—	
Moyens	$6.00—$7.50
Bons	$4.50—$5.50
Vaches—	
Bonnes	$2.25—$2.50
Moyennes	[illegible]
Ordinaires	[illegible]
Taureaux—	
Bons	[illegible]
Ordinaires	[illegible]
Bouvillons à engraisser—	
Bons	[illegible]
Ordinaires	[illegible]
Vaches et génisses à engraisser—	
Bonnes	[illegible]
Ordinaires	[illegible]
Vaches laitières	[illegible]
Veaux de boucherie—	
Bons et de choix	[illegible]
Ordinaires et moyens	[illegible]
Porcs—	
Bacon de choix—Prime $1 par tête	
Bacon	[illegible]
Bouchers—Escompte de $1 par tête	
Pesant	[illegible]
Très pesants	[illegible]
Légers et maigres	[illegible]
Truies No 1	[illegible]
Truies No 2	[illegible]
Inférieurs	[illegible]
Verrats	[illegible]
Agneaux—	
Du printemps	[illegible]
Ordinaires	[illegible]
Moutons—	
Bons pesants	$1.50—$1.75
Bon poids moyen	$2.00—$2.50
Ordinaires	$1.00—$1.25

PRODUITS

Beurre—	
Beurre de Crèmerie Solide no 1, F.O.B. Winnipeg	[illegible]
Crème—	
Table	.17
Spécial	.15
No 1	.13
No 2	.10
Oeufs— (D'après la classification du gouvernement fédéral)	
Grade A, gros, la douz.	.20
Grade A, moyens, la douz.	.19
Grade B, la douz.	.15
Grade C	.12

Farine—

Prix de détail pour les marques suivantes: Quaker Patents, Lake of the Woods, Five Roses, Western Canada Purity, Ogilvie Royal Household et Maple Leaf Mills:

Le sac de 98 livres — $2.85

Ce prix est pour le Manitoba et la Saskatchewan. Pour l'Alberta, il y a une différence de 5 sous de plus.

Alimentation—

Prix de détail

Son. La tonne	[illegible]
Moulée. La tonne	[illegible]
Gruau— (Prix de détail)	
Sac de 80 livres	$3.50
Pommes de terre (F.O.B., Winnipeg)	
Gros — Pommes de terre nouvelles du manitoba.	
Sac de 90 liv.	.35
Détail — Pommes de terre nouvelles.	
Sac de 90 liv.	.55

Cours du grain fourni par

James Richardson & Sons Ltd.

1015, EDIFICE GRAIN EXCHANGE, WINNIPEG — TEL. [illegible]

Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur

PRIX COMPTANTS A WINNIPEG

Août	Lundi 12	Mardi 13	Mercredi 14	Jeudi 15	Vendredi 16	Samedi 17
BLE						
Nord No 1	[illegible]	[illegible]	82	[illegible]	[illegible]	85
Nord No 2	[illegible]	[illegible]	79	[illegible]	[illegible]	82
Nord No 3	[illegible]	[illegible]	74	[illegible]	[illegible]	[illegible]
No 4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
No 5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
No 6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourrage	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sur voie net	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
No 1 Durum	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
No 2 Durum	[illegible]	[illegible]	72	[illegible]	[illegible]	[illegible]
No 3 Durum	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Inférieur Nord 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Inférieur Nord 2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Inférieur Nord 3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charbonneux 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charbonneux 2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charbonneux 3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rej. Nord 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rej. Nord 2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rej. Nord 3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Printemps 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Printemps 2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Printemps 3	[illegible]	[illegible]	72	[illegible]	[illegible]	[illegible]
AVOINE						
C.W. No 2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	36	[illegible]	[illegible]
C.W. No 3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourrage No 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourrage No 2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fourrage No3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sur voie net	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	35	[illegible]
ORGE						
C.W. No 3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.W. No 4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.W. No 5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.W. No 6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sur voie net	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LIN						
C.W. No 1	[illegible]	120	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.W. No 2	[illegible]	116	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.W. No 3	[illegible]	100	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.W. No 4	[illegible]	100	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sur voie net	[illegible]	119	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SEIGLE						
C.W. No 2	36	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.W. No 3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.W. 2 rej.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C.W. No 4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ergot rej. X	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Sur voie net	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

OPTIONS—WINNIPEG

BLE						
Août	[illegible]	[illegible]	82	[illegible]	[illegible]	85
Oct					[illegible]	[illegible]
Déc					[illegible]	[illegible]
AVOINE						
Oct.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	33	[illegible]	[illegible]
Déc	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
ORGE						
Oct.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	35	[illegible]
Déc	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	35	[illegible]
LIN						
Oct.	[illegible]	122	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Déc	[illegible]	120	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SEIGLE						
Oct.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Déc	[illegible]	[illegible]	39	[illegible]	[illegible]	39

FEUILLETON DE LA "LIBERTE"

Un Voyage au Manitoba

Il ya 60 Ans

Par H. de La MOTHE

Numéro 3

(Suite)

A Québec et à Montréal, on m'avait remis des lettres "d'introduction" pour l'un des membres canadiens-français du cabinet provincial, le secrétaire de l'intérieur. Venu de Montréal après l'annexion du Nord-Ouest, M. Royal,—encore un ancien journaliste — est sans contredit une individualité fort remarquable. Son habileté reconnue, sa connaissance des usages et des traditions parlementaires de la Grande-Bretagne et du Canada, en ont fait le chef politique incontesté de la population de langue française. Il est l'homme de la période légale, de la lutte pacifique, mais persévérante, comme son prédécesseur Louis Riel avait été l'homme de la résistance à main armée. Parmi les personnes qui me firent également un excellent accueil, je citerai M. Donald Smith, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson; M. Girard, l'un des deux représentants de la province au Sénat fédéral; M. Dubuc, député au Parlement local; M. Jones, du chemin de fer du Pacifique, etc. Je pourrais allonger de beaucoup cette énumération; mais, réflexion faite, j'y renonce. Pour remercier ici nominativement tous ceux de qui j'ai eu à me louer durant ce séjour de deux mois, tous ceux qui m'ont aidé de leurs conseils, de leurs sympathies ou de leur influence dans l'accomplissement de la mission qui m'avait été confiée, il me faudrait dresser la liste de presque toute la population canadienne-française et de bon nombre des résidants anglais ou écossais de Winnipeg.

L'archevêque catholique romain de Saint-Boniface, Mgr Taché, frère du sous-ministre de l'agriculture et de l'immigration à Ottawa, ne se trouvait point alors à la Rivière Rouge. Je l'avais vu à Montréal et à Ottawa, où il était allé rétablir une santé ébranlé par vingt et quelques années de missions dans la région du Nord-Ouest. A mon sentiment,—et ceci, je le dis en dehors de toute préoccupation religieuse,— ce prélat, dont l'influence s'étend sur toute la population canadienne et métisse-française, ainsi que sur une bonne partie des Indiens de son immense diocèse, est un de ces hommes vraiment supérieurs dont la rencontre laisse une impression aussi durable que profonde. Si notre nationalité représentée par douze ou quinze mille métis, hier encore sans cohésion, sans instruction, sans vues d'avenir, parvient à se maintenir entre la rivière Winnipeg et les Montagnes-Rocheuses, l'histoire dira sans doute un jour dans quelle large mesure l'archevêque de Saint-Boniface aura contribué à ce résultat. Ce qu'il a conçu, tenté, opéré pour l'amélioration morale et matérielle du pays au temps où gouvernait la Compagnie de la Baie d'Hudson; ce qu'il a dépensé d'énergie, pendant et après les troubles occasionnés par l'annexion, pour maintenir sur le terrain de la légalité une résistance que des provocations insensées pouvaient d'un moment à l'autre faire dégénérer en lutte ouverte: tout cela demanderait, pour être exposé fidèlement, plus d'espace que n'en comporte ce livre. Peu d'hommes connaissent aussi complètement que lui l'immense réseau de forêts et de prairies dont se compose son diocèse et ceux de ses deux suffragants, l'évêque de Saint-Albert sur la Saskatchewan et le vicaire apostolique du fleuve Mackenzie. Le petit opuscule d'une grande simplicité de forme qu'il a publié en 1868, sous le modeste titre d'Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique, est très certainement le recueil le plus complet et le plus exact de renseignements hydrographiques, ethnologiques, botaniques, zoologiques, sur cette vaste région, qui ait jamais été publié dans notre langue, et je doute que, parmi les nombreux ouvrages anglais sur le même sujet, il en existe qui lui soient réellement supérieurs. Ajoutons que dans son ministère Mgr Taché a pour collaborateurs des hommes d'un zèle et d'un savoir remarquables. Tels sont, entre autres, Mgr Grandin, un oblat français, aujourd'hui évêque de St-Albert; le Père Lacombe, auteur de travaux consciencieux sur les idiomes des diverses tribus indiennes; Mgr Faraud, vicaire apostolique de la Rivière Mackenzie; le Père Petitot, du même vicariat, l'un des derniers lauréats de la Société de géographie de Paris, etc.

Quelques jours après mon arrivée, j'eus l'occasion de lier connaissance avec l'un des membres les plus marquants du clergé canadien du pays. Messire Ritchot, curé de Saint-Norbert, appelé aussi quelquefois le Père Ritchot, bien qu'il n'appartienne à aucune congrégation régulière, est connu dans toute la "Puissance," grâce au rôle qu'il a joué dans les événements de 1869-1870; aussi m'en avait-on beaucoup parlé à Québec et à Ottawa. La paroisse de Saint-Norbert, ou plutôt le centre de la longue ligne d'habitations qui la composent, n'étant qu'à une dizaine de milles de Winnipeg, nous nous y rendîmes un beau matin en voiture, Provencher et moi. Après avoir passé l'Assiniboine sur une sorte de pont-radeau en bois, dont les talus rapides des deux berges rendent l'accès peu commode aux véhicules de toute sorte, surtout lorsque les eaux sont basses, on suit à une courte distance à travers la prairie la mince lisière de bois qui borde la Rivière Rouge. De loin en loin, nous rencontrons une habitation entourée de clôtures à claire-voie. Les lots de terres des anciens colons font tous front sur la rivière, sur une étendue de 150 à 200 mètres; leur profondeur est uniformément de deux milles (3200 mètres), ce qui donne une surface de 450 à 600 hectares par propriété. En outre, les métis revendiquaient le droit exclusif de couper le foin sur deux autres milles de profondeur en arrière de leur lot, et la question a fini, je crois, par être tranchée en leur faveur. C'est environ un sixième de la province qui a été ainsi réservé aux anciens habitants par l'acte de Manitoba (1870). Ce sixième se compose de deux bandes de terrains de quatre milles anglais (six kilomètres et demi) de largeur le long des deux rives de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine. Le reste du pays a été régulièrement divisé, comme toutes les terres publiques des anciennes provinces, en townships, rang et lots d'une régularité géométrique, destinés à recevoir de nouveaux colons. Toutefois, ceux-ci ne peuvent guère s'éloigner des bords des petits cours d'eau qui se jettent dans l'une ou l'autre des deux principales rivières. Ce n'est que là, et sur la lisière de la région forestière, qu'on trouve le bois nécessaire pour les constructions, les divers usages domestiques et surtout pour le chauffage durant les froids excessifs d'un hiver de six à sept mois. D'ailleurs, une partie des terrains éloignés des rivières sont marécageux et très exposés aux gelées blanches du printemps et de l'automne. Le drainage et les plantations d'arbres à croissance rapide — le tremble, par exemple, — devront nécessairement précéder dans beaucoup de ces townships tout essai sérieux de culture.

L'un et l'autre de ces procédés d'amélioration sont d'ailleurs d'un emploi facile et donneront des résultats presque immédiats. Le sol a presque partout une pente, faible il est vrai, mais assez sensible cependant pour que, dégagé des herbes qui favorisent la dispersion des eaux, il s'y forme rapidement des lits d'écoulement permanent. Un sillon de charrue, de deux pieds de profondeur, suffit souvent pour donner, en peu d'années, naissance à un ravin considérable, qui s'élargit et se creuse chaque printemps, en raison de la quantité d'eau provenant de la fonte des neiges qui s'y précipite, entraînant au loin le limon délayé. Ainsi desséchée sur une grande étendue, la terre mûrit rapidement les récoltes qu'on lui confie, et les gelées ne s'y font plus sentir qu'à de rares intervalles.

Quant aux plantations, il n'y aurait qu'à suivre l'exemple d'un des Etats de prairie de la République américaine, où le reboisement est tellement en honneur que la législature est allée jusqu'à consacrer un jour de fête nationale — Tree planting day — au semis en grand des essences forestières. Convaincus de cette vérité que le bois est aussi indispensable à l'homme jeté au milieu des prairies, que l'eau douce au marin voguant sur l'Océan, les deux ou trois cent mille habitants du Nebraska ont planté ou semé, en une seule année, plus de treize millions de pieds d'arbres de diverses essences, et ils ont reconnu que les espèces les plus précieuses pour la construction poussaient encore mieux dans le limon des prairies que parmi leurs roches natales du Wisconsin et du Michigan. Dans le Minnesota et le Dacotah des primes en argent et en terre sont depuis longtemps accordées à tout individu qui plante en arbres une superficie d'au moins 40 acres (16 hectares), et tout récemment une loi du Congrès a édicté des dispositions analogues pour toutes les terres publiques des territoires de l'Ouest.

Manitoba ne tardera pas, je pense, à suivre l'exemple de ses voisins, et, de proche en proche, la colonisation européenne parviendra jusqu'au pied des Montagnes-Rocheuses. Ce ne sera point, il est vrai, avec la rapidité rêvée par quelques optimistes, car, en dépit des progrès de l'industrie humaine, les forêts ne sauraient croître en un jour, et, quand elles auront grandi, il faudra un soin incessant pour les soustraire aux atteintes des redoutables feux de prairies, qui, chaque automne, ravagent d'immenses étendues de pays.

Le presbytère de Saint-Norbert se cache sur la rive gauche de la Rivière Rouge, au milieu d'un joli massif de trembles et de bouleaux presque tous plantés il y a une dizaine d'années par le P. Ritchot. Non loin de là, sur un pont de bois branlant, on franchit la rivière Sale, petit cours d'eau, dont les changements de nom semblent avoir été imaginés tout exprès pour dérouter un cartographe. Primitivement, les explorateurs français l'appelèrent très justement la rivière Salée, à cause des nombreuses sources saumâtres qui l'alimentent. De ce nom, les Anglais firent "Salt River," qui en est la traduction exacte. Plus tard, vinrent de nouveaux voyageurs canadiens-français, qui, ignorant à la fois l'anglais et l'appellation donnée auparavant par leurs compatriotes, et se guidant sur le son plutôt que sur la linguistique, changèrent Salt River en "Rivière Sale." Des Anglais plus érudits retraduisirent encore par à peu près l'appellation nouvelle, et le cours d'eau devint, dans leur langue, Stinking River — la rivière puante. — Maintenant l'arpentage et les cartes officielles ont fixé les noms des accidents physiques de la province, sans quoi on ne sait vraiment où se serait arrêtée cette série de transformations.

Nous fîmes reçus cordialement par le P. Ritchot et ses deux nièces, jeunes et jolies personnes venues depuis un an seulement de leur paroisse du Bas-Canada. Il nous fit les honneurs de son jardin, de sa maison et de sa petite église, et nous retint à déjeuner. Il est difficile d'imaginer une physionomie plus énergique que celle de ce prêtre aux sourcils épais, au regard hardi, porteur d'une barbe longue et bien fournie. En Espagne il eût dignement figuré en tête de quelque guerilla. Comme patriote; il est quelque peu radical, les transactions, les habiletés, les sous-entendus ne sont pas son fort. Quand les intérêts de ses chers métis sont en jeu, il montrait volontiers à cheval pour soutenir leurs droits envers et contre tous. Aussi jouit-il d'une grande popularité parmi eux. Il fut délégué à Ottawa pendant les troubles de 1870, et depuis il n'a pas hésité à entreprendre plusieurs fois ce long et pénible voyage pour rappeler énergiquement leurs promesses d'alors à certains hommes d'Etat de mémoire légère. Tout en déjeunant il demanda à Provencher, avec un petit sourire moqueur, si le repas du jour lui paraissait préférable à celui qu'il avait fait dans l'église même, quatre ans auparavant. L'allusion, je le sus plus tard, s'appliquait à une aventure tragi-comique dont mon hôte ordinaire avait été le héros, alors qu'il faisait partie de l'expédition du gouverneur canadien Mac-Dougall. En septembre 1873 il était permis d'en rire, mais Provencher m'avoua que la chose ne lui avait point paru si plaisante en 1869. Cet épisode trouvera naturellement sa place quand nous arriverons à faire l'historique des événements qui l'occasionnèrent.

Ce jour-là, je fis une autre rencontre importante en la personne d'un troisième convive qui survint d'une façon tout à fait inopinée. Un grand jeune homme aux allures dégagées, à la figure ouverte, intelligente et sympathique, entra pendant que nous conversions, et, après avoir échangé quelques mots avec lui, le P. Ritchot me présenta, selon la formule sacramentelle, "M. Louis Riel, ancien président du gouvernement provisoire de Manitoba." J'avais devant moi l'homme qui avait tenu un moment tout le Nord-Ouest sous son autorité et dont la constance opiniâtre avait valu à la population d'origine française la part d'influence dont elle jouit dans la nouvelle province. Mais, par une application de cette maxime déjà citée, le sic vos non vobis du poète, le premier auteur de ces conquêtes était le dernier à en bénéficier. L'exécution d'un Canadien-anglais accomplie sous son administration, les délais apportés à la proclamation de l'amnistie générale promise au nom de la couronne d'Angleterre, lui faisaient une situation à part, pleine d'équivoque et d'insécurité, et d'autant plus dangereuse, qu'il comptait, depuis peu, parmi ses ennemis le chef du département de la justice provinciale. Quelques jours avant mon arrivée un individu qui avait appartenu à la police locale avait cherché à organiser contre lui une tentative d'enlèvement. Une rixe s'en était suivie à laquelle plusieurs métis avaient pris part, et l'agent désavoué allait comparaître devant la cour. Quoique absent au moment de cette algarade, Riel avait reçu la sommation d'aller porter son témoignage à Winnipeg. Dans cette ville, centre de l'organisation orangiste et antifrançaise à laquelle avait appartenu Scott, le fusillé de 1870, il savait que sa venue provoquait des troubles, probablement prévus, si non préparés, par l'auteur de la citation.

Il se sentait donc pris d'une hésitation bien naturelle, se demandant s'il devait venir au rendez-vous sous bonne escorte d'amis bien montés et armés jusqu'aux dents, ou s'il ne ferait pas mieux de s'abstenir. On tint conseil, et il fut décidé que ce serait de sa part une imprudence insigne d'aller se mettre volontairement dans la gueule du loup. En vérité, celui de nous qui employa cette métaphore ne croyait pas si bien dire, les événements ne se chargèrent que trop tôt d'en démontrer la justesse.

J'ai dit que Louis Riel avait une figure intelligente, ouverte et sympathique; il ne coule dans ses veines qu'un seizième de sang indien, aussi, à moins d'être prévenu d'avance, ne devinerait-on jamais en lui un métis. Nous causâmes longuement du passé, du présent et de l'avenir de son pays, et quoique notre entrevue n'ait duré que quelques heures, j'en ai conservé le plus vif et le meilleur souvenir.

Rentré à Winnipeg, je ne restai pas longtemps oisif, les parties de plaisir se succédaient sans relâche. Un jour c'était une expédition de chasse aux poules de prairie, les "[illegible]" des Anglais (Tetras Phasianellus) qui abondent de l'Arthabaska au Texas dans les hautes herbes des plaines. Dernièrement, dans une de ses lettres, un ami de là-bas me rappelait un plaisant épisode de cette partie faite en compagnie de plusieurs officiers de la garnison canadienne. On avait fait une chasse acharnée non seulement aux gallinacés, mais aussi à certaines fioles apportées par surcroît de précaution dans les fontes des selles et les caissons des voitures; aussi la soirée avait-elle été extraordinairement animée et les conversations aussi bruyantes que possible. A vingt milles de Winnipeg, on campa sous une tente fort artistement dressée; mais les discussions se prolongèrent de telle sorte qu'à un moment donné, soit malice, soit hasard, un mouvement un peu brusque de l'un des officiers renversa tout l'édifice de toile et de piquets à la fois sur les causeurs et sur les dormeurs, ce dont ces derniers, réveillés en sursaut, témoignèrent naturellement une mauvaise humeur bien caractérisée. Craignant une seconde chute de notre maison provisoire, j'allai philosophiquement me coucher dans un fourré situé à quelques cent mètres de là, et, enveloppé dans une couverture, je laissai mes turbulents amis me demander aux échos d'alentour. — Echo est ici par pure métaphore, car cette nymphe n'a pas, que je sache, beaucoup de domiciles au milieu des prairies. — Je me donnai donc la satisfaction de me laisser chercher au clair de lune pendant une bonne demi-heure, et, cette occupation ayant calmé les esprits, il nous fut permis ensuite de dormir sous la tente à demi restaurée, d'un sommeil que rien n'interrompit plus jusqu'à l'aube.

Le retour s'effectua sans autre incident qu'un violent accès de colère du lieutenant T___, colère provoquée par certaines velléités d'indépendance de son cheval. T___, un Bas-Canadien doué d'une force athlétique, empoigna l'animal récalcitrant entre ses bras de fer, le souleva et le porta tout penaud à quelques mètres de là. Ensuite il enfourcha sa monture qui se garda bien de broncher davantage. Plein d'admiration pour une pareille exhibition de force physique, j'ai cru devoir noter avec tout le respect voulu cette démonstration péremptoire de la vigueur musculaire d'un Français d'Amérique.

Un autre jour, c'était un diner à Silver Heights, résidence d'été de M. Donald Smith, le très hospitalier gouverneur de la Compagnie de la baie d'Hudson. Je m'y rencontrai avec M. Mac-Tavish de la même Compagnie, neveu du précédent gouverneur, et avec lord Dunraven, un pair du Royaume-Uni, qui commençait en ce moment un grand voyage de chasse et d'instruction dans les prairies de l'Ouest.

A ce propos mes amis canadiens et métis du Manitoba m'exprimaient souvent leur regret et leur étonnement de ne point voir quelques jeunes gens des familles riches de France imiter l'exemple de leurs pairs d'outre-Manche. Pourquoi ces chasseurs enthousiastes qui consument des jour entiers à la poursuite d'un gibier fantastique, dans les bois et les bruyères dépeuplés de nos pays, ne chercheraient-ils pas, au moins une fois dans leur vie, à se procurer, comme l'ont fait lord Milton, le docteur Cheadle, lord Soutnesk, et tant d'autres Anglais de marque, les émotions de la véritable grande chasse, en compagnie de nos métis du Nord-Ouest, ces intrépides tueurs de bisons. Là ils trouveraient un accueil cordial, des plaisirs fortifiants, et ils apprendraient sans doute à connaître et à aimer cette nouvelle France de l'Amérique du Nord dont si peu d'entre eux soupçonnent même l'existence.

Quoique Winnipeg fût, à proprement parler, le terme de mon voyage, on tenait à me faire voir complètement le pays. Provencher parlait déjà d'organiser une excursion jusqu'au fort Alexandre sur le lac Winnipeg, d'autres m'engageaient à remonter le long de l'Assiniboine jusqu'à Portage-la-Prairie centre des nouveaux établissements fondés par les émigrants d'Ontario. Mais vers ce moment la bonne étoile qui avait présidé jusque-là à toutes mes entreprises entra dans une période de déclin manifeste. L'automne, ordinairement fort beau dans ces régions, ne fut cette année, à partir de la mi-septembre, qu'une succession d'averses qui rendirent les routes de la prairie presque impraticables aux voitures. D'autre part, Provencher, en sa qualité de commissaire des sauvages, fut prévenu d'avoir à accompagner le lieutenant gouverneur à l'angle nord-ouest du lac des Bois pour la signature du fameux traité auquel les Indiens avaient fini par se résigner. Enfin, des événements politiques imprévus vinrent tout à coup remettre en question la paix intérieure dont la province jouissait depuis plus de trois ans.

Ainsi qu'on le lui avait conseillé, Riel n'était point venu à Winnipeg, et bien lui en avait pris, car le jour même du mandat d'arrestation avait été lancé contre lui. La citation n'était qu'un piège au moyen duquel on espérait opérer une capture en pleine ville, au milieu d'une population en majorité anglaise et toute disposée à prêter main-forte à ses ennemis. On apprit bientôt que, prévenu à temps, il s'était mis en lieu sûr, quelques-uns affirmaient qu'il avait déjà passé la frontière américaine. Moins heureux, son ancien lieutenant pendant les troubles, Ambroise Lépine, fut arrêté à domicile, amené à Winnipeg et incarcéré au fort sous l'inculpation d'avoir participé au meurtre de Scott exécuté en 1870 par ordre du gouvernement provisoire, en vertu d'un jugement d'une cour martiale composée de métis français. La nouvelle de ces faits mit en un instant tout Winnipeg en émoi. On eût dit que toutes les antipathies, toutes les défiances nationales des deux races se réveillaient d'un assoupissement momentané pour éclater de nouveau avec une irrésistible violence. On entendait de tous côtés stigmatiser, comme traîtres de la pire espèce, deux Irlandais, Clarke et O'Donnell, redevables tous deux de leur position officielle à l'appui des métis français. On les accusait hautement de s'être distribué les rôles dans une indigne comédie imaginée pour écarter des prochains "hustings" — assemblées électorales —un rival devenu gênant, et peut-être aussi pour détourner l'attention publique des graves imputations qui commençaient à se faire jour contre le premier d'entre eux.

Mais ce qui me reste à raconter serait fort peu intelligible à la plupart des lecteurs français, si je ne le faisais précéder d'un résumé de l'histoire antérieure du pays. Laissant donc encore une fois de côté le rigoureux enchaînement des dates d'un journal de voyage, nous allons faire un saut rétrospectif de deux siècles, sans toutefois nous arrêter trop longtemps sur des souvenirs d'une antiquité déjà fort respectable pour un continent qui s'appelle le Nouveau-Monde.

CHAPITRE III

Coup d'oeil rétrospectif. — Les premiers explorateurs français du Nord-Ouest. — La Vérendrye. — Les Bois-Brûlés. — Rivalités des grandes compagnies. — Hommes français et Hommes anglais. — Bataille des Sept-Chênes. — Lord Selkirk. — Manitoba. — Cession du Nord-Ouest au Canada. — [illegible]. — M. W. MacDougall. — Provencher en péril. — Un gouvernement suspendu. — Gouvernement provisoire à la Rivière Rouge. — Emeutes anglaises et tentatives de pacification. — Le drapeau blanc fleurdelysé emblème révolutionnaire. — Exécution de Thomas Scott. — Expédition de sir Garnet Wolseley. — Intervention de Mgr Taché. — L'invasion féniane. — Intrigues électorales. — Les Irlandais au Nord-Ouest. — Arrestation d'Ambroise Lépine.

Les premiers Français qui dépassèrent vers l'Ouest les rives du lac Supérieur furent des coureurs des bois et des missionnaires. En 1654, deux jeunes traitants en fourrures, dont le nom ne paraît pas avoir été conservé, pénétrèrent pour la première fois jusqu'au pays des Sioux. Le missionnaire Ménard suivit bientôt leurs traces et périt dans des circonstances restées inconnues. Dès lors se succédèrent les expéditions qui amenèrent la découverte du Mississipi et du cours supérieur de la Rivière Rouge.

D'autre part, en 1670 le roi Charles II, l'avant-dernier des Stuarts, avait octroyé à son frère le prince Rupert et aux "aventuriers d'Angleterre," ses associés (ce sont les termes de la charte de concession), le privilège de la traite des fourrures sur les côtes de la grande baie — ou plutôt de la mer — découverte par le navigateur Hudson; ce fut l'origine de la puissante Compagnie de la baie d'Hudson. Le territoire actuel du Nord-Ouest canadien se trouva ainsi entamé au nord comme au sud par les explorations des Visages-Pâles, mais il ne paraît pas que jusqu'en 1771 la Compagnie anglaise ait étendu fort avant dans l'intérieur ses opérations de traite, et ce n'est qu'en 1731 qu'un gentilhomme canadien, M. de Varennes de la Vérendrye, accompagné de ses fils, de son neveu, d'un missionnaire, le P. Messager, et d'une cinquantaine d'hommes, franchit pour la première fois la Hauteur des terres au nord-ouest du lac Supérieur. Dans une première expédition qui dura quatre années, il reconnut le cours de la rivière Winnipeg, les bords du lac du même nom, le cours inférieur de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine. Le besoin de renouveler ses provisions et munitions de toute nature le contraignit à revenir sur ses pas en 1735; et il dut attendre près d'un an, dans la région du lac des Bois, qu'on lui expédiât du Canada tout ce qu'il fallait pour continuer son entreprise. C'est pendant cette période d'inaction forcée, en 1736, qu'un des fils de l'intrépide explorateur fut tué par les Sioux, dans une île du lac Lacroix, l'une des nappes d'eau traversée aujourd'hui par la route Dawson. Vingt de ses compagnons et un missionnaire, le P. Arnaud ou Auneau, périrent avec lui.

AU SACRE-COEUR

Funérailles de M. T. Thibault

Les funérailles de M. T. Thibault, dont il nous faisait peine d'apprendre la mort mardi dernier, ont eu lieu vendredi, le 16 courant, dans notre église du Sacré-Coeur. Le cortège funèbre, parti de la demeure de l'échevin S.-A. Nault, 549, rue Ritchot, Saint-Boniface, arrivait à l'église à neuf heures. Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé E.-B. Rocan, curé de Sainte-Agathe, assisté du R. P. D. Jubinville, O.M.I., curé du Sacré-Coeur, comme diacre, et de l'abbé A. Brunet, vicaire de la cathédrale de Saint-Boniface, comme sous-diacre. Dans le sanctuaire on remarquait Mgr W.-L. Jubinville, P.A., V.G., les RR. PP. J. Magnan, J.-B. Beaupré, J.-O. Plourde et S. Comeau, Oblats de M.-I., le R. P. Chicoine, S.J., du Collège de Saint-Boniface, ainsi que MM. les abbés J.-C. Paillé, curé de Saint-Norbert, et J.-S. Caron, curé de Saint-Jean-Baptiste.

Dans la nef se trouvait un grand nombre de religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie, parmi lesquelles on pouvait remarquer Sr Joseph de l'Eucharistie, fille aînée du défunt et supérieure de l'Académie St-Joseph, Saint-Boniface.

Les porteurs honoraires étaient les honorables juges J.-E.-P. Prendergast, Louis-P. Roy et Joseph Bernier, le Dr J.-P. Howden, M.P., Arthur L. Beaubien, M.P., le major J.-C. Lavoie, président de la Société président de la Commision scolaire Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, Louis-P. Gagnon, J.-A. Marion, de Saint-Boniface, Victor Guilbert, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg et le maire Narcisse Breton, de Letellier.

Les porteurs étaient MM. Alfred Brulé, Edgar Lemoine, l'échevin S.-A. Nault, Auguste Côté, Alphonse Plamondon et Louis Pélissier.

Etaient aussi présents, outre Mme M. Thibault, veuve du défunt et les autres membres de la famille, M. le maire Barefoot de Saint-Boniface, MM. E.-A. Poulain, greffier, l'échevin J.-B.-T. Hébert, A. Boutal, A. Beaudry, chef de police, J.-C. Davis et un grand nombre d'autres parents et amis.

Le choeur de chant était dirigé par M. J.-E. Perras qui chanta "Le Crucifix," de Faure.

Après le chant du "Libera," le cortège se reforma pour conduire la dépouille mortelle à Saint-Jean-Baptiste, où M. T. Thibault a résidé durant près de quarante ans, et où se fit l'inhumation. M. l'abbé J.-S. Caron fit la levée du corps et le "Libera" fut chanté par le choeur de chant de la paroisse.

M. J.-A. Desjardins, de Saint-Boniface, était en charge des funérailles.

Dans la personne de M. T. Thibault les paroissiens de Saint-Jean-Baptiste et du Sacré-Coeur ont pu admirer le dévouement et l'esprit de foi de nos pionniers manitobains. Sa connaissance approfondie du chant liturgique et sa générosité à mettre sans compter sa belle voix au service du culte divin ont été un modèle pour tous. Aussi nous espérons que le divin Maître a récompensé son pieux serviteur et lui a donné de faire partie de la chorale des milices célestes où il jouit de l'éternelle félicité.

WINNIPEG

Départ de mère Louis de Gonzague

Son terme de provincialat étant expiré, mère Marie Louis de Gonzague, supérieure provinciale des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie vient de quitter Winnipeg pour Montréal.

Pour la deuxième fois, missionnaire au Manitoba, mère M. Louis de Gonzague a su comme toujours promouvoir les intérêts de l'éducation dans les écoles qui relevaient de son autorité. De tout coeur, elle a contribué au succès de l'oeuvre catéchistique des vacances comme des autres initiatives qui sollicitaient son concours.

Notre reconnaissance et nos voeux l'accompagnent.

A la mémoire de mère Martin de l'Ascension

Le 7 août dernier, à la maison-mère des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, à Outremont, s'éteignait paisiblement dans la quatre-vingt-huitième année de son âge, mère Martin de l'Ascension (Odile Leduc), ancienne supérieure générale de la communauté où elle a vécu professe plus de soixante-dix ans.

Venue à Winnipeg en 1875, elle y demeura jusqu'en 1893, se dévouant sans compter à l'oeuvre de l'éducation, tantôt comme simple institutrice, tantôt comme supérieure de l'Académie Sainte-Marie, de Winnipeg. Plus tard, elle continua à s'intéresser efficacement à nos écoles du Manitoba à titre de conseillère générale de sa communauté.

Femme d'énergie et d'initiative, éducatrice distinguée et parfaite religieuse, mère Martin de l'Ascension jouissait de l'admiration générale.

N'oublions pas dans nos prières cette religieuse à qui nous devons de la reconnaissance.

Chevalier de Colomb

Conseil Provencher

Jamais les membres n'oublieront leur visite dimanche à leurs frères de Saint-Georges. Jamais non plus ils n'oublieront le généreux accueil que leur fit M. l'abbé Champagne, ni la pluie torrentielle dès la fin de la grand'messe, ni la soupe aux pois comme on sait la faire à Saint-Georges, ni le délaissement absolu de ce pauvre frère Duguay qu'on a dû laisser en route avec son autobus si confortable mais trop pesant pour la boue de ce beau pays. La voirie provinciale pourrait, avec grand avantage, revoir ses cartes.

La pluie malheureusement a mis fin au programme de la journée qu'avait bien voulu préparer M. l'abbé McDougall, curé. Le dîner dans la magnifique salle de récréation, servi gracieusement par les dames, a été suivi d'un impromptu musical très varié. Notre frère Jean Préfontaine avait été "prié" d'agir comme maître des cérémonies et représentant officiel du Conseil, ce qu'il fit à l'amusement de tous. Mais, secs ou mouillés, il fallait repartir et nous serions encore en route si ce cher M. Bouvier n'était pas venu à notre secours avec son camion plus léger, et conduit avec une habilité incroyable. Une journée agréable, mémorable.

PETITES NOTES

M. J.-H. Bourgouin a reçu à dîner, samedi soir, en l'honneur de M. Raymond Brugère, ministre de France. Les convives étaient: M. Raymond Brugère, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, Son Excellence Mgr Yelle, Son Honneur le juge en chef Prendergast, M. le président Smith, de l'Université, M. Pawlicka, consul de pologne, MM. N.-J.-A.-N. de la Giclais, Donatien Frémont et André Vaudoyer. Le Lieutenant-gouverneur a profité de la circonstance pour remettre à Mgr l'Archevêque auxiliaire de Saint-Boniface la médaille commémorative du jubilé royal qui n'avait pu lui être remise plus tôt à cause de son absence.

• • •

Le Lieutenant-Gouverneur et Mme W. J. Tupper ont reçu à déjeuner dimanche en l'honneur de M. Raymond Brugère, ministre de France. Les invités étaient: M. Raymond Brugère, M. le juge en chef et Mme Prendergast, M. et Mme J.-H. Bourgouin, Mme John Bracken, M. et Mme P. Stewart Heintzleman, Mlle Edith Tupper et M. André Vaudoyer.

• • •

Mme Hébert, de Mayfair, recevait à dîner, jeudi dernier, en l'honneur du Dr et Mme Hilton, de Washington, D.C., revenant d'une convention de l' "American Institute of Pharmacy" tenue à Portland, Oregon.

L'ITALIE FAIT DES MENACES

Si elle n'obtient pas des concessions politiques de l'Ethiopie, ce sera la guerre inévitable.

PARIS — Dans son entretien avec M. Pierre Laval, jeudi, à Paris, le baron Pompeo Aloisi, représentant de l'Italie, a proféré une menace directe de guerre contre l'Ethiopie, à moins que l'Italie n'obtienne autrement de celle-ci des concessions politiques. Il a averti que l'Italie veut obtenir plus que des concessions économiques, et que si elle n'a pas satisfaction, elle recourra à la force. Elle veut de l'expansion, a dit M. Aloisi à Laval. Pour la première fois, il a révélé officiellement "que l'Italie a concentré 170,000 hommes dans ses deux colonies voisines de l'Ethiopie et qu'elle "n'hésitera pas à s'en servir, si cela est nécessaire." On considère que l'appel sous les armes par Mussolini de 50,000 autres soldats était destiné à faire comprendre à Paris les fermes intentions de Mussolini.

Ce que veut l'Italie

Le baron Aloisi a soumis à M. Laval, au nom de M. Benito Mussolini, les trois arguments suivants:

1—Il faut que l'Italie protège l'Erythrée et la Somalie Italienne contre une nation sauvage et dangereuse (l'Ethiopie) en désarmant celle-ci;

2—Il faut que l'Italie ait une expansion coloniale tout comme la Grande-Bretagne et la France;

3—L'Italie manque de matières premières, et il faut qu'elle puisse accroître ses propres ressources.

La réponse de Laval

M. Pierre Laval a ainsi répondu aux arguments que lui a exposés le baron Aloisi:

1—Une guerre ruinera les efforts prolongés de l'Europe en faveur de la paix; elle ruinera peut-être la Société des nations;

2—Une guerre coûtera bien cher en hommes et en argent; elle créera des haines, alors que M. Mussolini peut atteindre ce qu'il désire graduellement et pacifiquement;

3—Une guerre mettra en danger et rompra peut-être même le front anglo-franco-italien en Europe.

Le squelette d'un défenseur de Louisbourg

LOUISBOURG — Au cours des travaux d'excavation entrepris pour la restauration de la forteresse historique de Louisbourg, construite par la France au 18e siècle, au coût de 7 millions, on vient de découvrir le squelette d'un soldat français, mort en défendant Louisbourg.

L'identification est impossible, mais on peut voir par les boutons de son uniforme qu'il s'agit d'un soldat français. On a trouvé près de lui des reliques françaises.

On se souvient qu'il y a trois ans, on a retrouvé, de même au cours de travaux d'excavation, le corps du duc d'Anville, amiral français mort d'apoplexie, en arrivant en Nouvelle-France, en 1746, avant qu'il tentât de reprendre Louisbourg aux Anglais. On l'enterra alors sans cérémonie, sur l'île St-Georges. Mais après la fondation de Halifax et le retour de Louisbourg aux Français, on exhuma le corps du duc d'Anville et on l'inhuma à Louisbourg, en lui rendant les honneurs d'une sépulture digne d'un amiral. On déposa son corps au pied de l'autel de l'ancienne chapelle de la forteresse, aux côtés de ceux des anciens gouverneurs de l'Ile-Royale.

Lorsque la flotte britannique reprit Louisbourg, sous la direction de l'amiral Boscawen, en 1758, les vainqueurs détruisirent une partie de la forteresse. C'est celle-là que la Commission des sites et monuments historiques du Canada fait présentement restaurer.

Un fils de sir Adolphe Routhier meurt dans l'Alberta

LETHBRIDGE — Jean-Charles Routhier, vieux rancher de l'Alberta, fils de feu sir Adolphe Routhier, qui fut juge en chef de la province de Québec, est mort à Pincher Creek, à l'âge de 70 ans. Né à Saint-Louis, P.Q., il était venu dans l'Ouest avec un régiment de sa province lors de l'insurrection de 1885. Après avoir fait partie de la police montée pendant deux ans, il s'était établi rancher près de Pincher Creek.

Les troupes d'assaut en Allemagne

BERLIN — Les troupes d'assaut, qui étaient à peu près réduites à l'inaction depuis la sanglante épuration d'il y a un an, subissent maintenant une réorganisation qui doit en faire un organisme de défense du nazisme contre les "ennemis de l'Etat" que sont le sémitisme" et le "catholicisme politique."

Il y a lieu de penser que le sort du Casque d'acier sera réglé bientôt. Le chef de cette association d'anciens combattants que le gouvernement a presque tout à fait supprimée a obtenu une audience du Reichsführer.

Paradis terrestre des Esquimaux

FAIRBANKS, Alaska — On a découvert un paradis terrestre dans la région arctique. Cette terre privilégiée est une île, l'île Herschel, située dans la baie MacKenzie, soit dans les territoires du Nord-Ouest canadien.

Le major E. B. Collins, de Fairbanks (Alaska), qui revient de ce paradis des esquimaux où il est allé en avion, ne cesse d'en parler. L'île est, sans exagération, couverte de fleurs, dit-il. Il y a des marguerites, des myosotis, etc." Pour imposer silence aux sceptiques, le major a pris soin d'apporter quelques specimens de fleurs avec lui.

La température atteint, à cet endroit, jusqu'à 50 degrés.

Des cochets canadiens qui font parler d'eux en France

L'automne dernier le Canada a envoyé en France une expédition nombreuse de poulets canadiens pour la reproduction. Tous ces sujets avaient été éclos au printemps. Nous trouvons, dans une lettre que nous venons de recevoir de France, les commentaires suivants sur cette expédition: "Les poulets canadiens ont une apparence superbe. Nous avons installé tout ce qu'il y avait de mieux en fait de matériel pour les élever. La perte est à peu près nulle, elle se borne au tribut prélevé par les éperviers et les pies. Les cochets sont terrible. Ils se battent comme des oiseaux de combat réguliers, nous n'avons jamais eu de sujets aussi ardents."

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum: 50 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

Excellente pension de famille dans maison privée, pour femmes, gens ou jeunes filles de préférence. Toutes commodités. S'adresser à **Mme A. Jacques, 535, rue Langevin.**

Sertisseuse (Caning machine), coupe et reborde. Emploie les même boîtes 8 à 10 fois. La mieux faite, la plus populaire, la meilleur marché. Demandez prospectus. **Modern Engineering and Steel Works, 412,** rue Bertrand, St-Boniface.

Piano Ennis en très bonne condition à vendre. Bas prix, pour comptant. S'adresser à Mme J.-A. Dionne, 150, rue **Notre-Dame**, Saint-Boniface.

Bonne maison de pension — Tranquille, respectable, bien située, excellente cuisine. De préférence personnes âgées ou jeunes gens fréquentant les écoles. J.-B. Laurin, 531, rue Langevin, Saint-Boniface.

Chambre et pension dans une maison respectable et tranquille, tout près du collège et de l'église de St-Boniface. Place idéale pour jeune homme ou vieillard, avec pension. —**Boîte 5, La "Liberté".**

TABACS CANADIENS

Pour la somme de $1.25 nous vous expédierons trois livres de n'importe quelle sorte des tabacs canadiens suivants: Parfum d'Italie, Petit Havane, Obourg-Vincent ou Petit Rouge. Nous nous chargerons du coût de transport.

Nos tabacs étant soigneusement empaquetés avec du papier ciré, vous pouvez être certains qu'ils vous parviennent en très bon état.

J. SALA & CIE,
635, avenue Bannatyne
Winnipeg, Manitoba.